



RAPPORT ANNUEL 2024

Composteurs

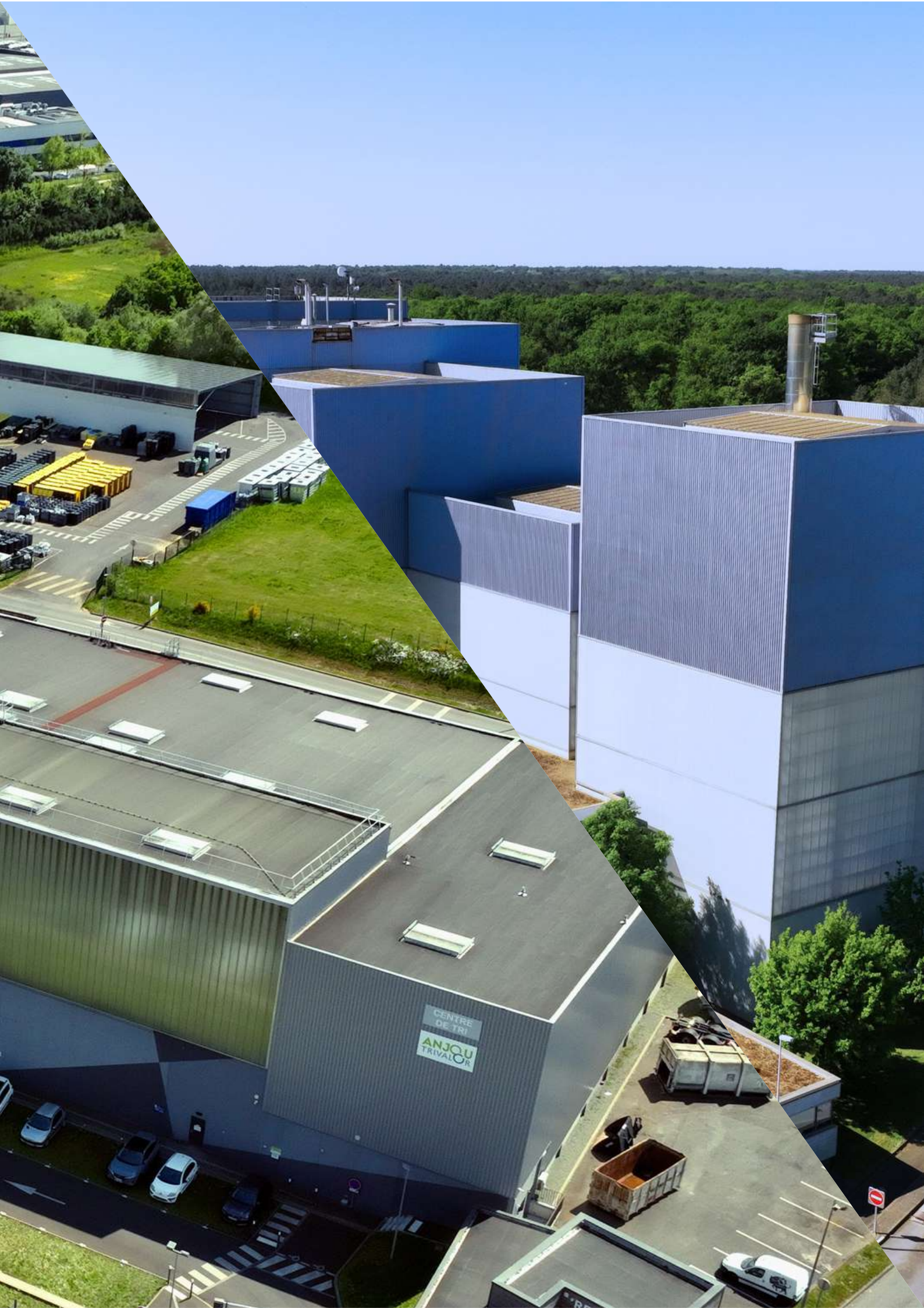


UVE salamandre



Centre de tri Anjou Tri Valor





Sommaire

01 Territoire et représentation

- 
- Territoire du SIVERT
 - Instances du SIVERT
 - SPL Anjou Tri Valor
 - Renouvellement de la DSP de l'UVE

02 Qualité du service public

- 
- Emplois sur sites
 - Complémentarité des filières et des installations
 - Optimisation du tri
 - Valorisation matière des emballages recyclables et papiers
 - Valorisation énergétique des ordures ménagères
 - Valorisation maximale sur l'UVE
 - Faits marquants au centre de tri
 - Audit maintenance du centre de tri
 - Arrêts techniques de l'UVE

03 Bilan environnement sur l'UVE

- 
- Autocontrôle de l'exploitant
 - Contrôle réglementaires
 - Plan de suivi de l'environnement
 - Système AMESA, un contrôle in situ
 - Analyse des retombées atmosphériques
 - Analyse des lichens, la bio-indication
 - Analyse du lait

04 Prix du service public

- 
- Données financières - global SIVERT 2024
 - Traitement des déchets d'emballages recyclables et papiers
 - Charges d'exploitation de la SPL
 - Valorisation énergétique des ordures ménagères
 - Transport des ordures ménagères
 - Compte administratif 2024

05 Communication

- 
- Journal Salamandre
 - Concertation
 - Circuit de visite du centre de tri
 - Circuit de visite de l'UVE
 - Divers

06 Le point sur...

- 
- ECOCIR, la transition énergétique
 - La Concertation dans le cadre du projet de modernisation et d'extension de l'UVE Salamandre

SIVERT

territoire et représentation

Le SIVERT, Syndicat Intercommunal de Valorisation et de Recyclage Thermique des Déchets de l'Anjou, est un syndicat mixte intercommunal possédant la compétence traitement et la valorisation énergétique des déchets ménagers et assimilés, conformément aux dispositions de l'article L. 224-13 du Code général des collectivités territoriales et de ses statuts.

Le SIVERT a la compétence tant pour la réalisation des ouvrages nécessaires que pour leur exploitation. La compétence traitement comprend toute opération de valorisation ou d'élimination, y compris la préparation qui précède la valorisation ou l'élimination. La valorisation des déchets comprend la valorisation matière la production d'énergie, sur toutes ses formes.

Les structures adhérentes s'engagent à réserver l'exclusivité du traitement des ordures ménagères et éventuellement de leurs déchets assimilés collectés sur leur territoire, aux unités de traitement du syndicat.

Par délibération n°21-27 du 1er octobre 2021 et arrêté préfectoral n°2021-173 du 23 décembre 2021, le SIVERT assure la compétence traitement dans son intégralité, intégrant les déchets recyclables secs ménagers avec la construction et la mise en exploitation du centre de tri à Saint-Barthélemy-d'Anjou. L'ensemble de la filière environnementale de traitement et de valorisation des déchets est ainsi maîtrisée, en complément de l'UVE qui assure la valorisation énergétique des déchets ménagers résiduels depuis 2004 ainsi que le traitement des biodéchets (composteurs, collecte spécifique...)



Territoire du SIVERT

Le territoire du SIVERT s'étend au nord du Maine-et-Loire du segréen au saumurois et compte 28 communes limitrophes en Indre-et-Loire. Avec 30 000 habitants, Saumur est la commune la plus importante (agglomération de 100 000 habitants).



255
communes
322 475
habitants

Missions

Le SIVERT a la charge d'assurer le traitement des déchets ménagers produits par les habitants du territoire. Les déchets concernés sont les ordures ménagères résiduelles dont les déchets recyclables issus des collectes sélectives.

Chaque structure adhérente au SIVERT a la compétence de la collecte des déchets et assure la gestion des déchèteries sur son territoire, les modes de financement du service public d'élimination des déchets et la prévention des déchets. Les modalités d'organisation de la collecte et du tri sélectif sont donc spécifiques à chacune des cinq structures.

Equipements

Unité de Valorisation Énergétique SALAMANDRE à Lasse (Noyant-Villages)



Le SIVERT dispose d'une Unité de Valorisation Énergétique, dernier maillon de la filière globale, avec la valorisation de près de 120 000 t/an (à PCI 2200) de déchets résiduels en énergie.

5 quais de transfert vers l'UVE Salamandre à Tiercé, Saint-Lambert-des-Levées (Saumur), Bourgueil, Segré (Segré-en-Anjou-Bleu) et Doué-la-Fontaine (Doué-en-Anjou)

Centre de tri Anjou Tri Valor à Saint-Barthélemy-d'Anjou



Le SIVERT dispose avec ALM d'un centre de tri de pouvant traiter jusqu'à 35 000 t/an de déchets recyclables avec Angers Loire Métropole, soit environ 610 000 habitants.

7 quais de transfert vers le centre de tri Anjou Tri Valor à Tiercé, Saint-Lambert-des-Levées (Saumur), Bourgueil, Segré (Segré-en-Anjou-Bleu), Le Louroux-Béconnais (Val d'Erdre Auxence), Montjean-sur-Loire (Mauges-sur-Loire) et Doué-la-Fontaine (Doué-en-Anjou)

Instance du SIVERT



Le comité syndical est l'instance décisionnaire. Il est habilité à prendre les décisions concernant la gestion du syndicat. Toutes les grandes orientations et décisions liées au traitement des déchets ménagers et à la valorisation matière ou énergétique sur le territoire du SIVERT de l'Anjou sont décidées par ce comité. Les délibérations prises lors de réunions sont transmises au représentant de l'État (le Préfet) et publiées, ce qui les rend exécutoires.

Le comité syndical

La représentation au sein du comité syndical du SIVERT se fait le reflet de son territoire. Le comité syndical est composé de 22 délégués et 22 suppléants désignés par les adhérents.

Dans le but d'assurer la représentativité de chaque collectivité, la répartition des sièges du comité syndical est faite selon la population de chaque structure adhérente.

En 2024, le comité syndical s'est réuni à l'initiative de son Président aux dates suivantes : 16 février, 21 juin, 18 octobre et 20 décembre 2024.

Le bureau exécutif du SIVERT a pour mission de préparer et d'étudier les différents points à l'ordre du jour du comité syndical. Il s'agit d'un organe restreint composé du Président du SIVERT, des Vice-présidents ainsi que des membres du bureau.

Marcel DAVAL
Adjoint Angrie

Daniel BROSSIER
Maire délégué Noyant la Gravoyère
Vice-Président Anjou Bleu Communauté

Bruno CHAUVIN
Maire délégué Segré



**Com Com
Anjou Bleu Communauté**

Jean-Luc DAVY
Maire délégué Daumeray
Président du SIVERT de l'Anjou

David LAGLEYZE
Maire Etriché
Président 3RD'ANJOU

Michel POMMOT
Adjoint les Hauts d'Anjou

3RD'ANJOU

Marc BAINVEL
Adjoint Les-Garennes-sur-Loire
Vice-Président 3RD'Anjou

Yves BERLAND
Maire Chaudefonds-sur-Layon
Vice-Président 3RD'Anjou

David GEORGET
Adjoint Le Lion d'Angers
Vice-Président 3RD'Anjou

Christine RICHARD
Maire Baracé



**Com Com
Baugeois-Vallée**



Dean BLOUIN
Adjoint Les Bois d'Anjou
Vice-Président Baugeois-Vallée

Adrien DENIS
Maire Noyant-Villages
Vice-Président Baugeois-Vallée

Yves JEULAND
Adjoint La Menitré

**Com Com
Touraine Ouest Val de Loire**

Xavier DUPONT
Maire Rillé
Président CCTOVAL

Patrick PLANTIER
Conseiller municipal Benais

Sébastien BERGER
Maire Saint-Nicolas-de-Bourgueil
Vice-Président CCTOVAL

INDRE-ET-LOIRE



Christian RUAULT
Maire Saint Philibert du Peuple
Vice-Président Saumur Val de Loire

Yves BOUCHER
Maire Brain sur Allonnes

Sylvie BEILLARD
Maire de Vernueil-le-Fourrier
Conseillère régionale des Pays de la Loire

Judith GRIMA
Conseillère municipale Saumur

Anatole MICHEAUD
Adjoint Doué-en-Anjou
Vice-Président Saumur Val de Loire

Didier GUILLAUME
Maire Les Ulmes

**Agglomération
Saumur Val de Loire**

Instance du SIVERT

Le bureau exécutif

Le bureau exécutif a pour mission de préparer et d'étudier les différents points de l'ordre du jour du comité syndical. Il s'agit d'un organe restreint composé du Président, des Vices-Présidents ainsi que des membres du bureau.



Jean-Luc DAVY



Président du SIVERT de l'Anjou
Président de la SPL Anjou Tri Valor
Maire délégué de Daumeray
Président du Syndicat Intercommunal
d'Énergies de Maine-et-Loire (Siéml)

Le Président

Le Président conduit la politique définie par le comité syndical et assure le bon fonctionnement du syndicat. Il exécute les décisions prises en comité et charge les services dont il a la responsabilité d'en assurer la mise en œuvre.



Christian RUAULT

Vice-Président



Dean BLOUIN

Vice-Président



Yves BOUCHER

Vice-Président



David LAGLEYZE

Vice-Président



Xavier DUPONT

Vice-Président



Anatole MICHAUD

Vice-Président



David GEORGET



Marc BAINVEL



Daniel BROSSIER



SPL Anjou Tri Valor



Le centre de tri permet de traiter environ 30 000 t/an de matériaux recyclables depuis 2022. Ce projet est le fruit du rapprochement entre le SIVERT de l'Anjou et Angers Loire Métropole, soit plus de 600 000 habitants. En mai 2016, ces collectivités retiennent un montage juridique spécifique permettant de se coordonner, de fédérer et de mutualiser les moyens afin de parvenir à une construction et à une exploitation commune du centre de tri.

2

collectivités : SIVERT + ALM

13

administrateurs

6

conseils d'administrations

SIVERT

Jean-Luc DAVY - Président

Dean BLOUIN

Xavier DUPONT

Daniel BROSSIER

Yves BERLAND

David GEORGET

Christian RUALT

Angers Loire Métropole

Jean-Louis DEMOIS -Vice-Président

Stéphane PABRITZ

Philippe ABELLARD

Corinne GROSSET

Robert BIAGI

Christine BLIN

La Société Publique Locale

Le montage juridique est centré autour de la création d'une Société Publique Locale (SPL) dont la vocation est de devenir maître d'ouvrage du centre de tri en se voyant confier le soin de financer, de concevoir, de construire puis d'exploiter et d'assurer la maintenance du centre de tri.

À ce titre, la SPL conclut tous les marchés publics nécessaires à la réalisation de sa mission, dans le respect des règles des marchés publics, ainsi que la mobilisation des financements de toutes natures.

Représentation

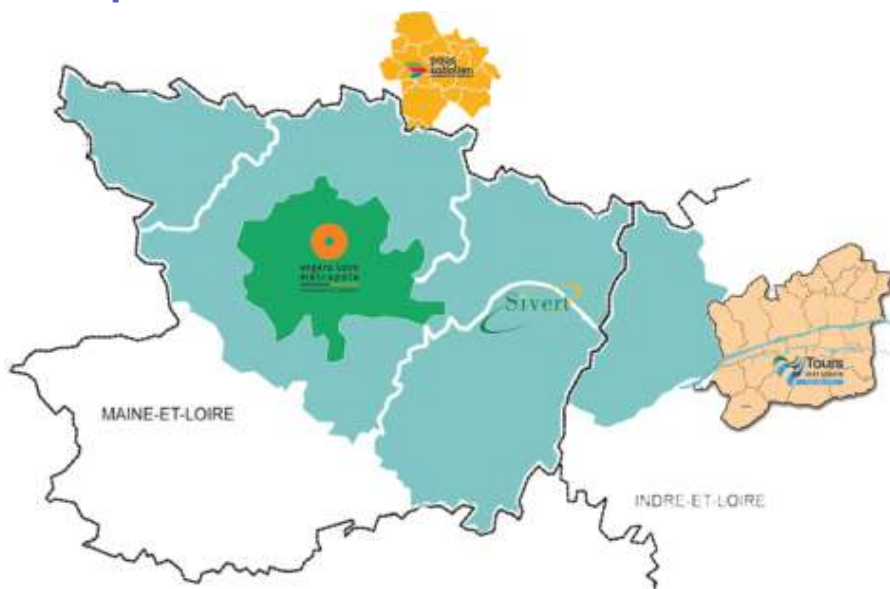
Dans le cadre de la recomposition du SIVERT (Anjou Bleu Communauté, le SISTO et le SYCTOM Loire Béconnais ayant cédé leurs actions au SIVERT au 31/12/2021 minuit), le conseil d'administration a été renouvelé le 22 février 2022.

Depuis cette date, il est composé de 7 administrateurs pour le SIVERT et 6 pour ALM. Jean-Luc Davy, Président du SIVERT, a pris la succession de la présidence depuis le 29 novembre 2023.

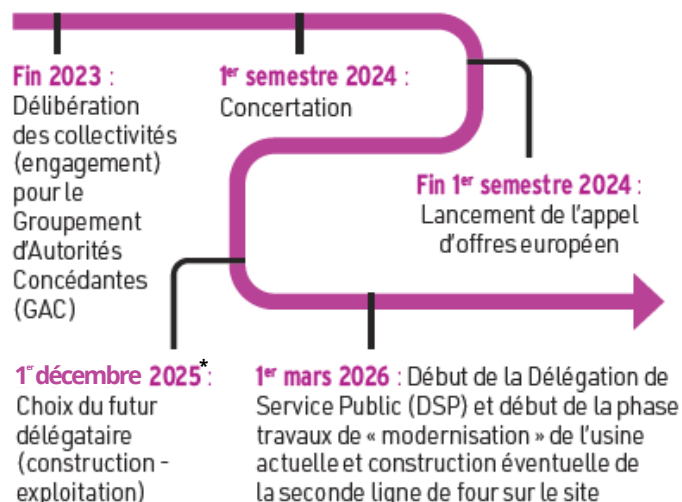
Renouvellement de la DSP de l'UVE

Le contexte légal et réglementaire (loi AGECE, SRADETT, PRPGD de la Région Pays de la Loire...), économique (loi de l'offre et de la demande au regard de la diminution des capacités de traitement, TGAP...) et environnemental (valorisation maximale des déchets ménagers résiduels, transition énergétique, économie circulaire) poussent les collectivités et les entreprises à choisir la valorisation énergétique plutôt que d'autres modes de traitement de leurs déchets, comme les ISDND (décharges) par exemple. Dans le cadre du renouvellement de la Délégation de Service Public (DSP) prévue en mars 2026, dans une volonté de réduire l'enfouissement et d'assurer la maîtrise du traitement des déchets, Angers Loire Métropole, Tours Métropole Val de Loire et la Communauté de communes du Pays Sabolien ont sollicité le SIVERT de l'Anjou afin de bénéficier des services de l'UVE Salamandre. À l'issue de cette demande, un GAC (Groupement d'Autorités Concédantes) a été constitué en janvier 2024 entre le SIVERT et les trois collectivités. La capacité actuelle du four de l'Unité n'était pas suffisante (115 000 t/an), le projet d'une seconde ligne de four de 85 000 tonnes a donc vu le jour. La capacité totale de l'UVE sera donc à terme de 200 000 t/an. En février 2024, le GAC a déposé une déclaration d'intention auprès des Préfets de Maine-et-Loire, d'Indre-et-Loire et de Sarthe. Cette extension a donné lieu à une concertation, menée par le SIVERT sur son territoire et dans les collectivités partenaires et membres du GAC. La concertation s'est tenue du 14 mai au 14 juin 2024. Les remarques, propositions et délibérations ont été prises en compte dans la mesure du possible avant la publication de l'appel d'offre européen.

Les partenaires du GAC



RENOUVELLEMENT DE LA DSP : LES GRANDES ÉTAPES



* échéances prévisionnelles

Projet 2 lignes :

115 000 t

SIVERT + vide de four

85 000 t

**spécifique pour les 3
partenaires du GAC**

Le GAC, un partenariat de collectivité

Chaque partenaire du GAC portera l'investissement qui lui est dédié : le SIVERT la modernisation de la ligne actuelle pour environ 30 millions d'euros ; les trois autres collectivités, la construction de la seconde ligne de four pour environ 140 millions d'euros au prorata des tonnages apportés. En revanche, les coûts d'exploitation seront les mêmes pour tous.

Le SIVERT, coordonateur du GAC, assurera le contrôle du fonctionnement de l'UVE dans son ensemble et dans toutes ses dimensions : financière, environnementale et contractuelle.

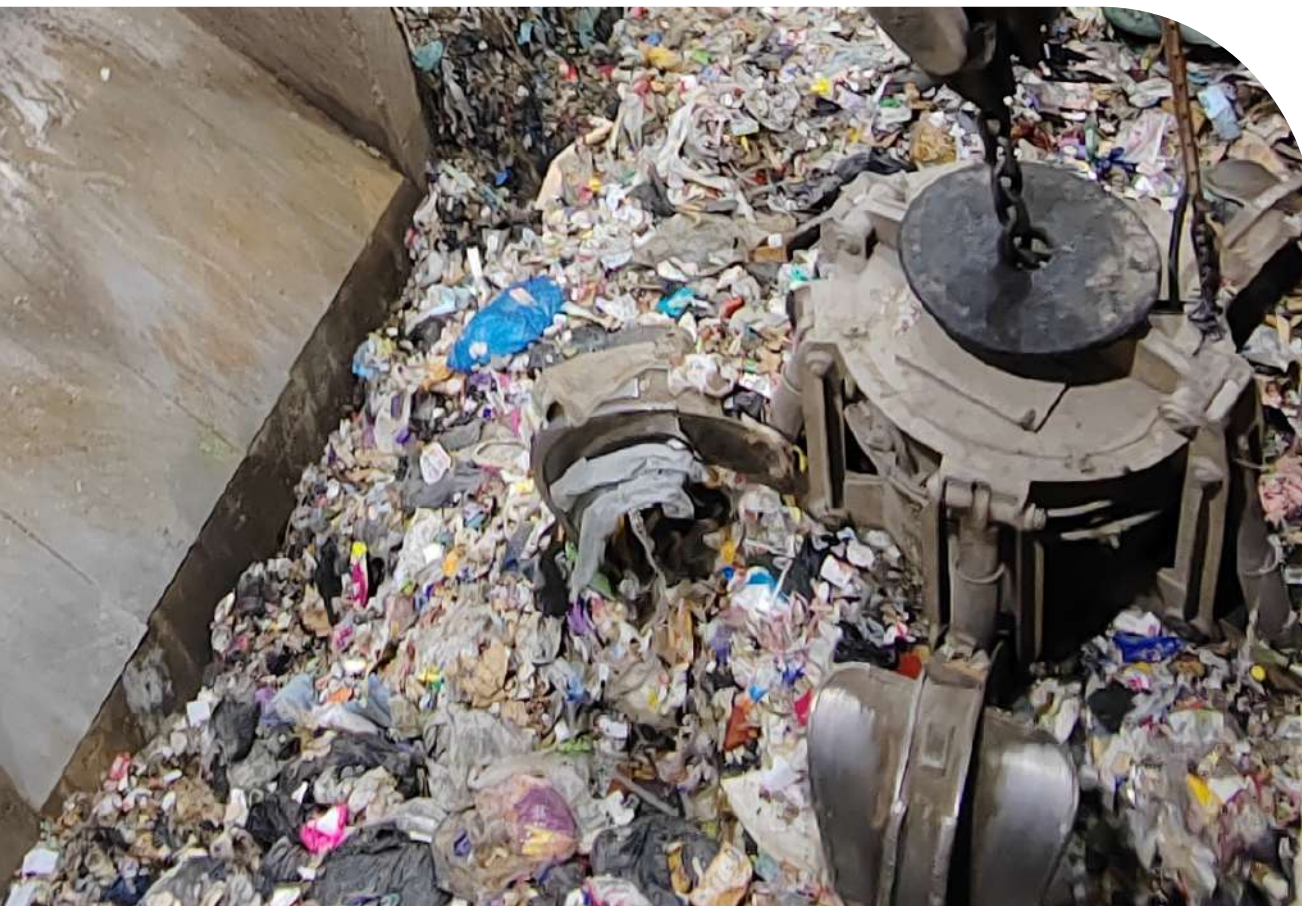
QUALITÉ du service public

Le SIVERT s'est doté de deux sites de traitement capables de répondre à une obligation de résultat et garants de la continuité du service public.

Le SIVERT est porteur du projet Salamandre. L'exploitation de l'Unité de Valorisation Énergétique s'exerce dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP), dont la société SAVED Véolia Propreté est le délégataire. Le SIVERT deviendra propriétaire de l'UVE Salamandre au terme de la délégation actuelle, soit le 1er mars 2026.

Le centre de tri Anjou Tri Valor est le fruit du rapprochement entre le SIVERT de l'Anjou et Angers Loire Métropole, via la SPL Anjou Tri Valor. Cette dernière a retenu la société Derichebourg Environnement pour construire, exploiter et assurer la maintenance du projet.

La présence du personnel de la collectivité sur ces sites est le témoin de la volonté d'implication des élus pour leurs contrôles.



Emplois sur sites

Au SIVERT, une équipe de neuf agents veille au bon respect des contrats et contrôle au quotidien l'ensemble des opérations liées au fonctionnement du centre de tri et de l'UVE. La présence du personnel sur ces sites est le témoin de la volonté d'implication des élus pour le suivi et la garanti des engagements contractuels des entreprises choisis pour assurer la continuité et la qualité du service public.



Le contrôle du SIVERT

À l'UVE, en assurant lui-même le contrôle des déchets entrants, le SIVERT se porte garant de la qualité des déchets admis sur l'Unité. L'ingénieur environnement du SIVERT peut suivre la qualité de l'Unité au jour le jour. Un poste de technicien territorial a été crée pour le suivi technique du centre de tri. Le SIVERT assure un contrôle financier et est vigilant au bon respect des termes du contrat négocié avec le délégataire.

À compter du 1er octobre 2024, un contractuel remplace la chargée de communication suite à sa mise en disponibilité le 19 août 2024.

L'équipe du SIVERT

9

Jean-Luc
DAVY
Président

Laurent
GÉRAULT
Directeur



Sandrine
OLLIVRO
Agent de
contrôle UVE

Mélanie
PICHARD
Agent de
contrôle UVE

Alexandra
WEJIEME
Agent de
contrôle UVE

Johan
CHARRUAU
Ingénieur
territorial

Cédric
DABURON
Gestionnaire
comptable

Fabienne
LANDREAU
Technicienne
centre de tri

Paulin
PAPIN
Chargé de
communication

Autres salariés sur les sites

45

salariés pour l'exploitant du centre de tri Derichebourg

27

salariés pour le délégataire de l'UVE Salamandre SAVED

1

Directeur général du centre de tri Anjou Tri Valor

Complémentarité des filières et des installations

Le parcours des déchets est très sélectif : la filière s'articule autour de systèmes et d'outils de traitement pour valoriser au mieux chaque type de déchet. Le SIVERT a la charge d'assurer le traitement des déchets ménagers produits par les habitants du territoire. Les déchets concernés sont les biodéchets, les déchets d'emballages et papiers, les déchets recyclables (REP) et les déchets ménagers résiduels.

Vers une valorisation maximale

Chaque structure adhérente au SIVERT a la compétence de la collecte des déchets et assure la gestion des déchèteries sur son territoire, les modes de financement du service public d'élimination des déchets et la prévention des déchets. Les modalités d'organisation de la collecte et du tri sélectif sont donc spécifiques à chacune des cinq structures.



50 kg
Biodéchets
produits/
habitants/an

Depuis 2007, la volonté de développer la valorisation organique demeure une priorité du SIVERT. Le SIVERT subventionne l'achat de composteurs à hauteur de 15 € l'unité, en complément des aides mises en place par les collectivités qui gèrent la collecte. Depuis le 1er janvier 2023, le SIVERT a décidé d'étendre sa participation aux lombricomposteurs. En 2024, 1500 ont été financés (3Rd'Anjou : 498, CCBV : 252, CCTOVAL : 550, ABC : 200), soit un **total de 23 894 distribués depuis 2007**.

Pour certains gros producteurs ou à titre expérimental, certaines collectivités souhaitent étudier une nouvelle offre de service. Le SIVERT proposera fin 2025 une solution de traitement de 1900 tonnes de biodéchets par an pendant trois ans selon un principe de proximité (expérimentation).



14 129 t
Emballages
et papiers
recyclés/an

15 801 t
Emballages
en verre/an

Chaque collectivité adhérente au SIVERT a mis en place une collecte sélective des déchets, permettant le recyclage des emballages.

Depuis 2022, le centre de tri Anjou Tri Valor, construit conjointement avec Angers Loire Métropole, traite l'ensemble des emballages des collectivités. Il permet de maîtriser l'ensemble de la filière environnementale de traitement et de valorisation des déchets. En 2024, **14 129 tonnes de déchets recyclables ont été collectés et envoyés au centre de tri. Il faut y ajouter 15 801 tonnes de verre.**



120 000 t
Ordures ménagères
du SIVERT

65 055 MWh
Electricité/an

15 000 MWh
Energie
thermique/an

L'UVE Salamandre est le dernier maillon de la filière globale des déchets ménagers du territoire. Les ordures ménagères ont de l'énergie, plus précisément un Pouvoir Calorifique Interne (PCI) transformable en énergie.

Elle transforme les déchets en combustibles, via un système de cogénération. En 2024, **65 055 MWh d'électricité ont été distribués sur le réseau de distribution et 15 000 MWh d'énergie thermique** ont été acheminés jusqu'aux Serres de la Salamandre. Installé fin 2021, un réseau de chaleur permet d'acheminer la chaleur fatale récupérée jusqu'aux serres (ECOCIR).

Optimisation du tri

Après deux ans de travaux, le centre de tri Anjou Tri Valor est sorti de terre et les tests de mise en service ont débuté fin 2021 avec une montée en charge progressive. Les premières tonnes sont arrivées sur site le 18 octobre 2021. Le site a été réceptionné en février 2023.

22 521 k €

coût d'investissement au 31 décembre 2024
(avec bâtiment : 6 709 k € amorti sur 20 ans/
installations)

610 000 hab.

(SPL Anjou Tri Valor : SIVERT + ALM)

35 000 t/an

capacité totale du centre de tri pour les déchets
d'emballages recyclables (SIVERT + ALM)

jusqu'à 11,6 t/h

traitement des déchets d'emballages recyclables

12 flux

matières recyclables

Le centre de tri Anjou Tri Valor

Le centre de tri est construit en lieu et place de l'ancien site de Traitement Mécano Biologique fermé en 2016, à Saint-Barthélemy-d'Anjou. Il vient donc donner une seconde vie au site qui n'avait plus d'activité depuis sa fermeture.

La chaîne est adaptée aux extensions des dernières consignes de tri : trieurs optiques pour différencier les types de plastiques à l'aide d'un laser, séparateurs balistiques pour répartir les matériaux en fonction de leur nature...



Essai de performance

Les essais réalisés en novembre 2023 ont été complétés en mars 2024. Ils ont montré que certains engagements n'étaient pas respectés (non atteinte des performances sur les taux de captation, les taux de pureté et la disponibilité). A la suite de ce constat, des améliorations ont été apportées par la société exploitante.

Une nouvelle série d'essais a été réalisée en octobre et novembre 2024, avec des résultats meilleurs mais pas totalement conformes. C'est la raison pour laquelle le SIVERT s'engage au quotidien pour appuyer la SPL afin d'obtenir le respect du contrat passé avec Derichebourg.

	Valeur constatée	Engagement
Indésirables sur table EMR	114 objets/min	120 objets/min
Indésirables sur table ELA	47 objets/min	25 objets/min
Indésirables sur table flux dev	74 objets/min	40 objets/min
Captation PEHD	93%	93%
Captation flux dev	91%	92%
Captation petits alus	88%	80%
Captation ELA	97%	92%
Captation films	82%	92%
Captation grands alus	99%	94%
Pureté EMR	90%	95%
Pureté gros de magasin	89%	97,5%
Pureté flux dev	92%	95%
Pureté ELA	92%	95%
Pureté ferreux	85%	95%
Dipsonibilité	95,9%	95%

*10 des 18 engagements restent non-conformes
dont 2 se sont dégradés par rapport à 2023
(débit multi et pureté EMR).*

Valorisation matière des emballages et papiers



14 129 t

déchets emballages SIVERT

Tonnages entrants - centre de tri

Tonnages entrants	EMB*	Multi**	Cartons***	Papiers****	TOTAL
3RD'Anjou	2322,42	2974,46	0	0	5296,88
ABC	1854,80		0	0	1854,80
CCBV		1970,88	173,50	56,80	2201,18
CASVL	4409,12		0	0	4409,12
CCTOVAL	1441,66		0	0	1441,66
TOTAL SIVERT	10028	4945,34	173,50	56,80	15203,64
TOTAL ALM		15 983,82	1991,54	0,56	17 975,92
TOTAL SIVERT + ALM	10 028	20 929,16	2 165,04	57,36	33 179,86

*Emballages : collecte séparée des emballages et des papiers
 **Multimatériaux : collecte en mélange des emballages et des papiers

*** Cartons : emportés par la collectivité (non systématique)

**** Papiers : pour certaines collectivités (dépend du mode de collecte)



3RD'Anjou : 43 kg/hab/an

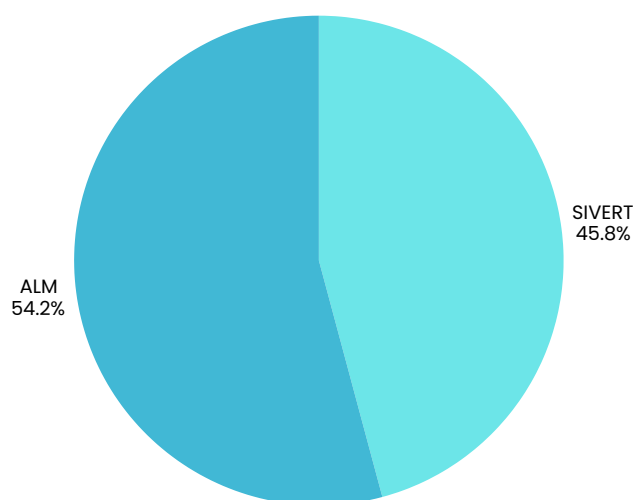
ABC : 53 kg/hab/an

CCBV : 63 kg/hab/an

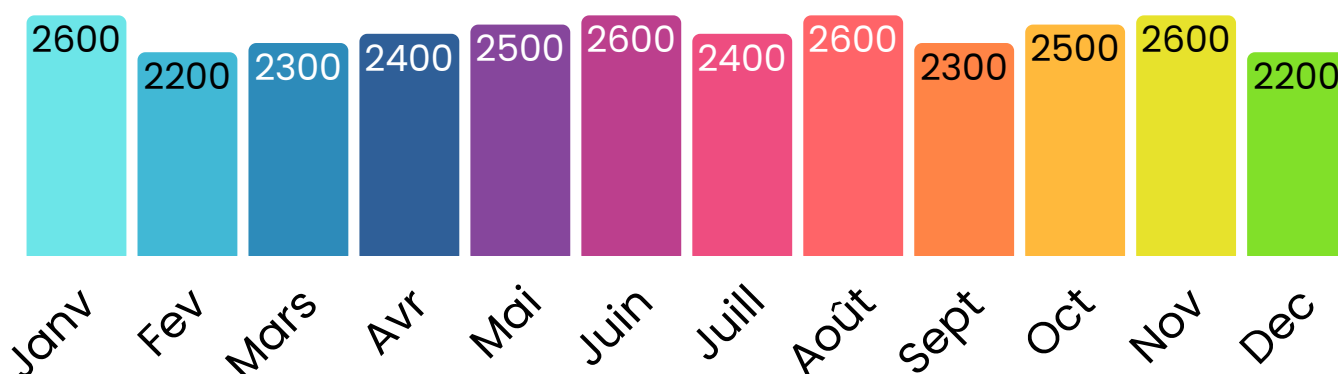
CASVL : 44 kg/hab/an

CCTOVAL : 43 kg/hab/an

Répartition des tonnages SIVERT/ALM sur le centre de tri



Les tonnages mensuels SIVERT et ALM



Valorisation matière des emballages et papiers



En triant, les déchets d'emballages recyclables sont utilisés à la place de matières premières. La production de nouvelles matières premières secondaires, issues du recyclage des déchets, permet de réduire les besoins en énergies nécessaires à l'extraction et à la transformation des matières premières.

Les repreneurs

Les installations de recyclage sont situées principalement en France et chez les voisins européens. L'objectif en France est d'accroître la part de produits recyclés sur notre territoire, notamment en réindustrialisant certaines filières.

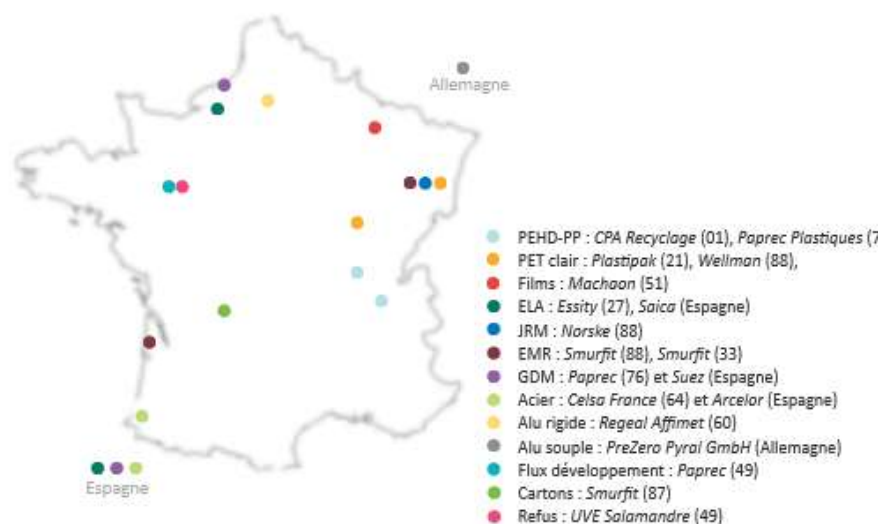
14 675

tonnes de matières recyclables SIVERT expédiées

79%

de matières recyclables expédiées en France

Localisation des usines principales



Les repreneurs peuvent se diriger vers d'autres sites, en cas de surcharge par exemple.

Le bilan SIVERT par matière



GDM
825 t

Cartons
970 t

JRM
1086 t

EMR
2745 t

ELA
403 t

Aciers
1084 t

Alu rigide
199 t

Films plastiques
48 t

Flux dev
768 t

PEHD-PP
826 t

PET clair
716 t

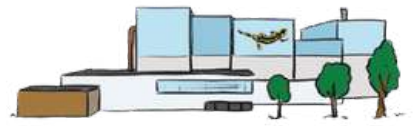
Alu souples
869 t

Refus
4136 t

Glossaire :

- GDM (Gros de Magasin) : petits papiers, déchirés, chiffonnés, de mauvaise qualité
- JRM (Journaux, Revues, Magazines) : papiers imprimés
- EMR (Emballages Métalliques Recyclables) : boîtes de conserve, canettes, aérosols vides.
- ELA (Emballages Léger Aluminium) : Petits emballages en aluminium
- Flux dev (Flux de développement : matériaux triés en test, filières émergentes ou flux secondaires du tri.)
- PEHD-PP (Polyéthylène Haute Densité) : bidons de lessive, bouchons, pots de yaourt
- PET clair : Bouteilles et flacons en plastique transparent

Valorisation énergétique des ordures ménagères



61 187,41 t

de déchets SIVERT traités
dont 51 037,64 t d'OMr

Tonnages entrants - UVE Salamandre

Tonnages entrants	Ordures Ménagères Résiduelles	Encombrants Incinérables	Déchets d'Activités Economiques	Refus de tri	Tonnages détournés encombrants
CCBV	3596,3	1532,66	0	359,98	110,64
ABC	3377,94	0	0	690,34	0
CASVL	22 058,12	1 185,04	0	1289,08	71,94
3RD'Anjou	14 554,72	521,58	0	1 436,36	73,24
CCTOVAL	5 378,72	2 998,84	0	350,74	276,58
Conseil départemental 49	100,62	0	0	0	0
VALOR3E	1 971,22	0	0	0	0
TOTAL SIVERT	51 037,64	6 238,12	0	3 379,35	532,30
TOTAL HORS SIVERT	48 226,96	19,50	10 358,54	503,68	0
TOTAL UVE	99 264,60	6 257,62	10 358,54	3 883,03	532,30

Capacité de traitement

La capacité réglementaire de traitement est au maximum de 120 000 t/an (à PCI 2200) de déchets ménagers et assimilés sur une seule ligne.

L'UVE fonctionne à pleine capacité dont un peu plus de la moitié par les déchets des collectivités du SIVERT, et le reste (le vide de four) par des déchets apportés par le délégataire dans le cadre de ses propres marchés (collectivités, entreprises...).

En 2024, l'UVE a fonctionné 8 024 heures et a valorisé 118 576 tonnes de déchets en énergie.

Arrêts techniques

Lors des arrêts techniques courts, les déchets continuent d'alimenter la fosse. En effet, les collectivités du SIVERT poursuivent la collecte de leurs ordures ménagères afin d'assurer la continuité du service public. En amont, Véolia ralentit l'apport de ses déchets du vide de four (hors SIVERT).

Lors des arrêts plus longs, seuls les encombrants des déchèteries du territoire du SIVERT peuvent être détournés pour des questions de sécurité. Les Ordures Ménagères Résiduelles sont mises en balles sur site avant d'être valorisées énergétiquement lorsque l'UVE est remise en fonctionnement.

En effet, la continuité et la qualité du Service Public sont des engagements essentiels du contrat signé entre SIVERT et SAVED. Aucune ordures ménagères résiduelles n'a été détournée à ce jour.

En 2024, 532,30 tonnes d'encombrants ont été détournés durant les arrêts techniques (CCBV : 110,64 t, CASLV : 71,94 t, 3RD'Anjou : 73,24 t, CCTOVAL : 276,48 t).

Complémentarité des filières sur l'UVE



Grâce à la chaleur issue de la combustion des déchets, l'eau de la chaudière est transformée en vapeur. Celle-ci est projetée sur la turbine, qui entraîne un alternateur pour produire de l'électricité.



91,48%

performance énergétique
(calcul selon la formule définie par l'arrêté du 7 décembre 2016)

Production de l'UVE

79,2%
valorisation énergétique

17%
valorisation matière

3%
résidus

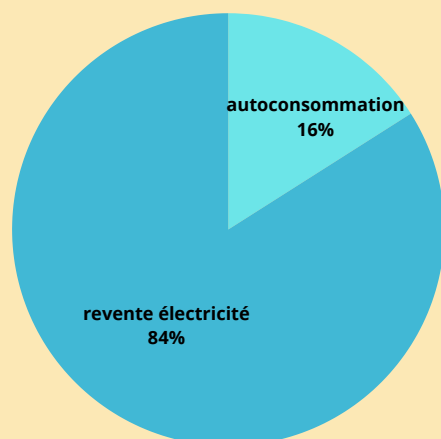
Valorisation maximale

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

65 055 MWh

Production d'électricité

soit l'équivalent de la consommation électrique d'une ville comme Saumur



15 000 MWh

Énergie thermique

soit 4 466 MWh/ha/an de chaleur fatale récupérée jusqu'aux Serres de la Salamandre (4,1 ha en 2024)

VALORISATION MATIÈRE

17 870 t

Mâchefers

Tous les mâchefers en 2023 sont classés type 1 ou type 2 (c'est à dire valorisables) au titre de l'arrêté du 18 novembre 2011.

En sortie de four, les résidus solides sont récupérés : il s'agit des mâchefers, constitués de la partie minérale des déchets. Ils servent de remblais en technique routière.

2 077 t

Ferreux

132 t

Non ferreux

Parmi les mâchefers, on extrait également des matériaux de grande valeur : les ferreux et les non ferreux. Ils sont envoyés en aciérie afin d'être recyclés.

RÉSIDUS

4 551 t

Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération d'Ordures Ménagères

Issus du traitement des fumées, les REFIOM sont ensuite envoyés à Solitop, en Installation de Stockage de Déchets Dangereux pour inertage et stockage, à Saint-Cyr-des-Gâts en Vendée.

Ce sont les seuls déchets non valorisés sur l'UVE.

Faits marquants au centre de tri



Dévoiements de matières sur le site de AFM, au Mans :

Du 9 au 16 janvier 2024

Suite à 2 pannes importantes survenues le 26 décembre 2023 et le 4 janvier 2024, les alvéoles du hall amont ont été rapidement saturées par les apports de pointe en début d'année. En conséquence, pour réduire les apports les semaines suivantes et permettre au site de retrouver une capacité d'accueil correcte, les déchets de l'agglomération de Saumur ont été détournés au départ des centres de transfert vers le site de GDE au Mans. 132,64 tonnes ont ainsi été détournées entre le 9 et le 16 janvier. Ces déchets ont été rapatriés ensuite en février pour être triés normalement. Les samedis ont été travaillés jusqu'à ce que les stocks du hall amont retrouvent un niveau bas.

suite Cyberattaque Derichebourg

Novembre 2023 - Avril 2024

Une cyberattaque a eu lieu sur le réseau du groupe DERICHEBOURG le 10 novembre 2023. L'accès à Internet, aux mails et aux outils de l'entreprise ont été immédiatement bloqués par les services de cybersécurité du groupe.

Sur le site, l'accès aux données de GPAO et de GMAO a été perdu, rendant l'exploitation et la maintenance plus complexe.

Le retour à la normale a été constaté à partir d'avril 2024.

Visite audit de maintenance

3 et 16 octobre 2024

Missionné par la SPL, l'AMO SAGE a réalisé une visite d'audit maintenance les 3 et 16 octobre. Le rapport a été remis début 2025, préconisant des sources d'optimisation de la maintenance et de la sécurité sur site. La mission s'échelonne sur 3 ans afin de s'assurer des résultats.

Appel à projets de CITEO

Le 19 décembre 2024, CITEO a retenu la candidature du centre de tri Biopole pour la réalisation de travaux permettant l'amélioration des taux de captation. Ces travaux se répartissent en 2 parties :

- Amélioration de la captation du flux développement souple, pour lequel la chaîne de tri avait été initialement conçue pour trier du PET. L'évolution des consignes de CITEO avec l'ajout des films PP, indépendantes de l'exploitation par le Titulaire, génère une forte augmentation du flux à trier.
- Amélioration de la captation des EMR, JRM, ELA, aluminium, plastiques en flux développement rigide et PE-PP.
- D'abord prévu à l'octobre 2025, les travaux seront réalisés en février 2026. Ils seront principalement financés par l'exploitant, la SPL prenant à sa charge les surcoûts de tri sur un site extérieur pendant les 2 semaines de travaux et quelques travaux liés aux modifications des consignes.

L'ensemble des travaux s'élève à 1.041.000,00€HT, dont une participation total de 90 000€ pour le SIVERT potentiellement subventionnés par CITEO à hauteur de 80%.



Audits maintenance du centre de tri



Les premières tonnes d'emballages et de papiers ont été déposées au centre de tri Anjou Tri Valor fin 2021. Après une période de montée en charge et de paramétrage des équipements pour atteindre les performances prévues au marché, le site a été réceptionné en février 2023.

Audit maintenance

Afin de faire un bilan du fonctionnement de la maintenance en place et du vieillissement des équipements, un audit « maintenance » a été réalisé fin 2024 par un bureau d'étude. Des pistes d'actions à court, moyen et long terme ont été identifiées. Un suivi semestriel de la mise en œuvre de ces actions va être réalisé. Cet audit a également fait apparaître la nécessité d'un bilan plus poussé sur la réalisation des opérations de maintenance dans les conditions de sécurité en vigueur. Le SIVERT s'attache à contrôler la qualité de la maintenance et le respect du contrat passé entre la SPL et Dericherboug, le délégataire exploitant.



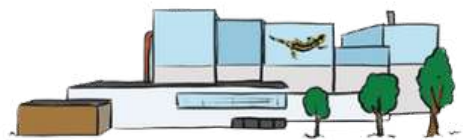
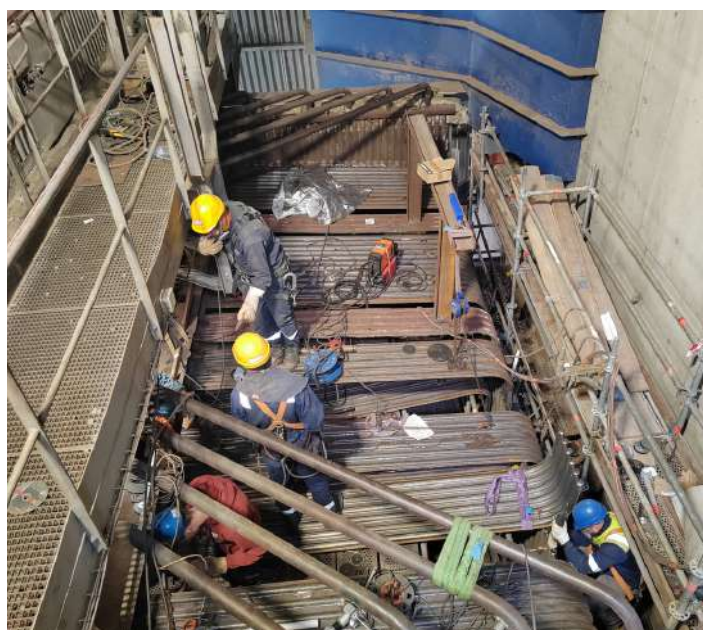
Arrêts techniques de l'UVE

Le contrat de délégation entre le SIVERT de l'Anjou et Véolia acte les équipements comme biens de retour au domaine public. Aussi, afin de garantir leurs performances, leur fiabilité et s'assurer que le SIVERT récupérera dans un état de bon fonctionnement, ils sont soumis à un ensemble de contrôles et de travaux au cours d'arrêts techniques programmés. En 2024, l'un a eu lieu à la sortie de l'hiver (1 avril au 19 avril) et l'autre à l'automne (du 1 octobre au 9 octobre) lorsque le prix de vente du MWh électrique est moins important.

Contrôle du SIVERT

Les chantiers consistent notamment à nettoyer la chaudière qui s'encrasse et les autres pièces vitales comme le grappin, le four... Une nécessité car le site fonctionne 24h/24 et 7j/7. Une attention particulière est aussi portée au traitement des fumées car en cas de dysfonctionnement, c'est l'arrêt immédiat de l'Unité !

Lors des arrêts techniques, une multitude d'intervenants internes et externes sont mobilisés. C'est parfois deux fois plus de personnels que d'habitude sur le site. Tous les corps de métiers se côtoient : soudeurs, mécaniciens, contrôleurs techniques...



Principaux travaux en 2024

Travaux sur la chaudière

L'année 2024 a été marquée principalement par le passage du bas de goulotte de chargement en béton.

- Remplacement des plats en acier entre tubes et rechargement à l'inconel.
- Remplacement des 12 tubes open pass, tubes revêtus d'inconel.
- Remplacement de la voûte du premier parcours du niveau 2470, jusqu'à 300 mm avant l'axe des bitubes entrée surchauffeurs BT. Une maintenance préventive du 1er parcours (manchettes, reprise d'Inconel sur tubes et un contrôle du faisceau évaporateur par ultrason a également été réalisé, ainsi que le contrôle des surchauffeurs HT et BT).

Le four

Une révision complète du process de combustion a été réalisée et marquée principalement par les travaux de renouvellement suivants :

- Contrôle général de la grille, remplacement de l'ensemble des barreaux de table
- Remplacement des rails de roulement des poussoirs
- Remplacement des tuiles ES30 suivant usure sur les 4 écrans pour une surface de 8m2
- Remplacement du béton du mur de chute
- Remplacement des tôles d'usures sur le côté du puit mâchefers.

Le traitement des fumées

- Contrôle et mesures d'épaisseur du réacteur : RAS
- Remplacement des manches du filtre à manches (alvéole 4 remplacée en 2023)
- Nettoyage d'un lit Denox catalytique, des buses d'injection, des registres by pass
- Remplacement de la vis d'extraction silo REFIOM et contrôle entretien du système hydraulique d'évacuation du silo
- Remplacement de l'opacimètre n°1 par un opacimètre DURAG

La turbine

- Maintenance mineure turbine



BILAN environnement

Le contrôle de l'impact environnemental de l'activité de l'UVE s'articule autour de deux démarches : l'autocontrôle et le plan de suivi.

Près de deux tiers de la surface de l'UVE sont consacrés au traitement des fumées. Celles-ci subissent tout un processus d'épuration afin de traiter les polluants. Ces derniers sont récupérés sous forme de REFION (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères).

Au terme de ce processus, les fumées peuvent être rejetées dans l'atmosphère sans impact sur l'environnement. Les résultats du bilan environnemental sont présentés chaque année lors de la CSS (Commission de Suivi de Site), présidée par le sous-préfet de Saumur. En 2024, la CSS a eu lieu le 25 mars 2024 afin de présenter les résultats de 2023.





Autocontrôle de l'exploitant

L'Unité de Valorisation Énergétique Salamandre bénéficie des meilleures techniques disponibles, ce qui permet de la caractériser comme une Unité dite de «Troisième Génération», avec des performances environnementales démontrées grâce aux contrôles déployés.

L'arrêté préfectoral d'exploitation de l'UVE fixe des valeurs à ne pas dépasser de 10% à 60% inférieures aux normes européennes. Un contrôle des rejets des fumées en sortie de cheminée est effectué en continu, pour s'assurer du respect de la norme : c'est l'autocontrôle.

Contrôle continu des VLE* 2024

	Combustion (°C)	Concentrations polluants (en mg/Nm3 à 11% d'O2 sur gaz sec)						
	T2s	HCL	CO	SO2	NOx	COT	NH3	Poussières
Janvier	1142	5,86	5,68	14,50	58,74	0,69	0,22	1,36
Février	1136	6,04	5,48	10,55	58,99	0,54	0,23	1,03
Mars	1133	5,73	6	9,94	58,85	0,39	0,27	0,66
Avril	1120	5,20	5,15	12,49	58,75	0,36	0,28	1,17
Mai	1120	5,50	4,09	16,42	58,70	0,31	0,22	0,13
Juin	1106	2,20	4,19	4,87	51,47	0,31	0,23	0,56
Juillet	1117	5,49	4,27	12,64	58,33	0,32	0,21	0,68
Août	1113	5,56	3,90	7,95	58,23	0,26	0,22	0,65
Septembre	1133	5,49	4,27	8,63	58,33	0,32	0,21	0,68
Octobre	1110	5,25	4,76	8,49	57,77	0,38	0,32	1,81
Novembre	1109	5,23	3,72	9,82	59,04	0,32	0,35	0,87
Décembre	1107	5,21	3,84	6,80	59,10	0,35	0,44	0,19
Moyennes	1112	5,13	4,65	10,18	57,77	0,38	0,27	0,84
V.L.E (jour)		9	45	40	80	9	25	5

100%

Respect des moyennes par jour

100%

Respect du 95% CO (7 moy)

100%

Respect des flux journaliers

Contrôles réglementaires

La réglementation impose à l'exploitant de l'UVE un contrôle effectué par une société indépendante agréée.

En 2024, deux contrôles ont été réalisés par APAVE, afin de vérifier que l'usine respectait les valeurs d'émission de gaz telles que définies dans l'arrêté d'exploitation.

Pour répondre à cette ambition d'excellence environnementale, le SIVERT s'est imposé des valeurs d'émissions plus exigeantes que ce que préconise la réglementation européenne. Dans les faits, les équipements de traitement des fumées permettent de garantir des performances qui vont au-delà des valeurs retenues dans l'arrêté d'exploitation (de 20 % à 80 % inférieures à celles autorisées par l'arrêté préfectoral.

Contrôle continu des VLE* 2024

	Unité	Arrêté Préfectoral	09/03/2024	23/10/2024
CO	mg/Nm3 sur sec à 11% O2	45	7,65	4,7
COVt	mg/Nm3 sur sec à 11% O2	9	0	1,79
Poussières	mg/Nm3 sur sec à 11% O2	5	0,32	0,36
HCL	mg/Nm3 sur sec à 11% O2	9	1,72	3,95
HF	mg/Nm3 sur sec à 11% O2	0,5	0	0,009
SO2	mg/Nm3 sur sec à 11% O2	40	5,15	14,4
NOX	mg/Nm3 sur sec à 11% O2	80	56,64	54,93
Mercure	µg/Nm3 sur sec à 11% O2	30	0	0,0005
Cd+Ti	µg/Nm3 sur sec à 11% O2	30	0,21	0,226
Sb+As+Pb+Cr+Co+Cu+Mn+Ni+V	µg/Nm3 sur sec à 11% O2	250	12,433	22,578
PCDD/PCDF	ng I-TED/Nm3 sur sec 11 O2	0,08	0,004	0,00138
NH3	mg/Nm3 sur sec à 11% O2	25	0,5	1,78

Le plan de suivi de l'environnement

Au-delà des procédures de contrôles réglementaires permanentes au sein de l'UVE, le SIVERT a mis en place un plan de suivi de l'environnement, unique en France, afin d'analyser et de quantifier les rejets de l'Unité dans l'atmosphère. Il s'articule autour de quatre rayons d'action qui couvrent un périmètre de 10 km autour de l'UVE.



Une exemplarité reconnue

Il s'agit de mesurer l'impact de son fonctionnement sur l'environnement. Une convention de partenariat avec l'ADEME et l'INERIS reconnaît l'exemplarité de ce plan de suivi complémentaire défini en 2002.

Un état des lieux avant démarrage

L'une des forces de ce plan réside dans l'état des lieux réalisé avant le démarrage de l'usine, permettant de comparer années après années les valeurs mesurées avec celles observées lors de ce point zéro. Une station météorologique permet d'enregistrer en continu la direction et la force des vents. Ces données sont utiles pour l'interprétation des analyses effectuées par des organismes indépendants.

4 rayons d'action



In-situ, les mesures de dioxines en semi-continu



Dans un rayon de 10 km, le lichen



Dans un rayon de 3 km, les retombées atmosphériques



Dans les exploitations voisines, le lait des vaches



Système AMESA un contrôle in situ

Afin d'exercer un contrôle de respect de la norme d'émission de 0,1 ng I-Teq/Nm³ en dioxine, un système de prélèvement d'échantillons des fumées en continu a été mis en place : c'est le système AMESA.

0,0018 ng I-Ted/Nm³

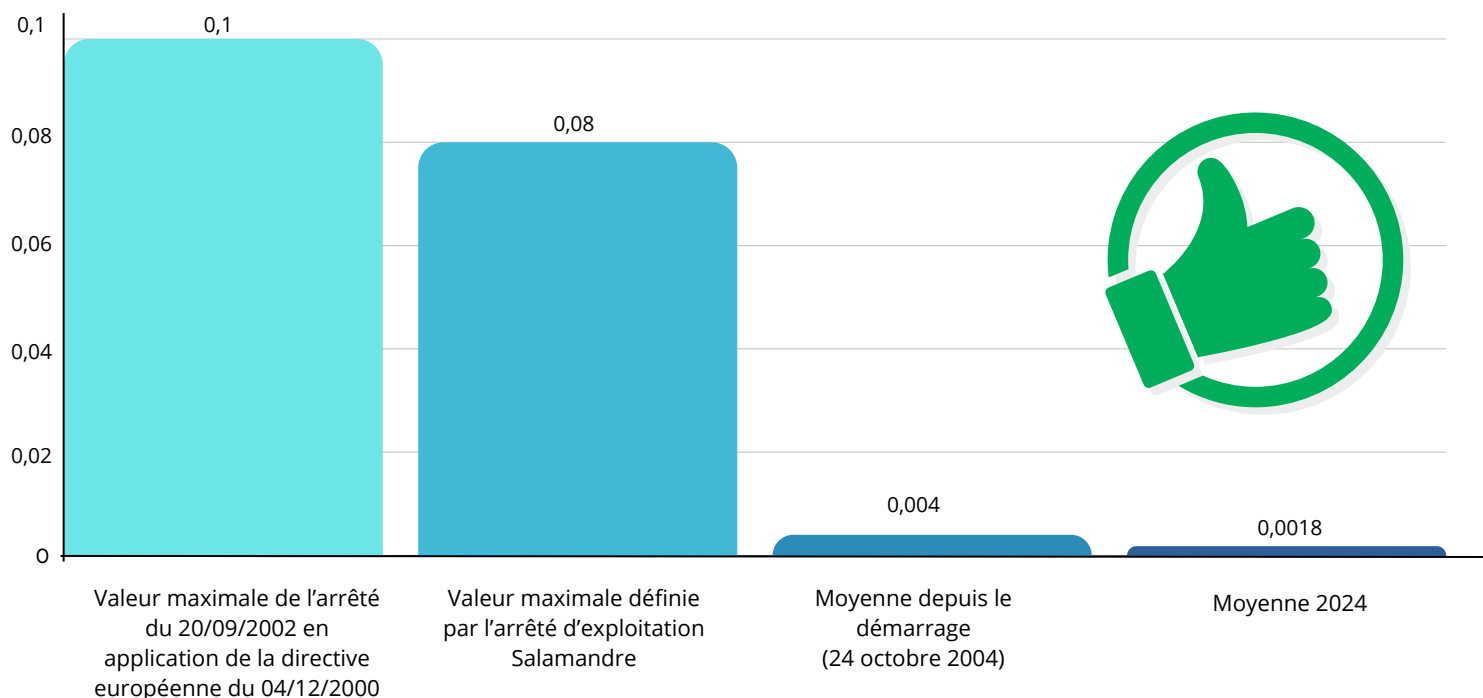
moyenne 2024
de suivi des dioxines

Une sonde de prélèvement placée dans la cheminée est reliée à une cartouche en verre contenant de la résine. Les fumées prélevées sont aspirées en continu dans la cartouche absorbant dioxines et furanes. Les cartouches sont mises en place pour une durée de quatre semaines puis envoyées en laboratoire pour analyses.

Le système de contrôle AMESA enregistre toutes les 30 minutes sur une carte mémoire différents paramètres de fonctionnement de l'usine (débit et volumes de gaz prélevés, température des fumées et vitesse en cheminée). Ces données permettent de calculer la concentration moyenne d'émission et de vérifier les normes de rejet.

Moyenne des campagnes 2024

ng I-Ted / Nm³



Conclusion 2024

Sur l'année 2024, la moyenne des valeurs annuelles d'émissions est 55 fois inférieure à la norme européenne.

Source : SIVERT



Analyse des retombées atmosphériques

Huit points de prélèvements ont été placés dans un rayon de 3 km autour de l'UVE, en fonction des caractéristiques aérologiques du site (force et direction du vent).

Pour analyser les retombées atmosphériques, un protocole a été défini par INERIS (Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques), en lien avec les représentants du monde agricole.

Il s'agit de recueillir, grâce à un collecteur, les retombées solides et liquides de l'atmosphère, c'est à dire les poussières et les eaux de pluie. Tous les deux mois, un bureau d'étude indépendant procède aux prélèvements et à l'interprétation des résultats des analyses effectuées par un laboratoire accrédité.

Résultats 2024

		Point 0 hiver	Point 0 été	P116 19 janvier 2024 au 15 mars 2024	P117 15 mars 2024 au 17 mai 2024	P118 17 mai 2024 au 19 juillet 2024	P119 19 juillet 2024 au 20 septembre 2024	P120 20 septembre 2024 au 22 novembre 2024	P121 22 novembre 2024 au 24 janvier 2025
		en pg I-TEG/m².j							
Blanc de site	I-Ted avec LQ	0,73	0,09	3,72	3,34	5,04	3,33	3,31	3,31
	I-Ted sans LQ			0	0,09	1,93	0,028	0	0,003
TA	I-Ted avec LQ	4,36	0,24	3,72	3,41	3,31	6,06	3,31	3,31
	I-Ted sans LQ			0	0,3	0	3,31	0,01	0,03
TB	I-Ted avec LQ	8,19	0,11	3,72	3,46	9,62	3,37	3,34	3,32
	I-Ted sans LQ			0	0,33	7,53	0,09	0,06	0,04
M1	I-Ted avec LQ	2,42	0,74	3,72	3,44	3,36	3,4		3,32
	I-Ted sans LQ			0	0,33	0,05	0,15		0,04
M2	I-Ted avec LQ	3,80	1,94	3,72	3,38	3,31	3,34		3,33
	I-Ted sans LQ			0	0,1	0,1	0,06		0,06
M3	I-Ted avec LQ	1,60	1,88	3,72	3,31	3,31	3,31	3,33	3,31
	I-Ted sans LQ			0	0,01	0	0,003	0,05	0,04
M1	I-Ted avec LQ	1,83	3,62					3,8	
	I-Ted sans LQ							0,7	
M2	I-Ted avec LQ	1,03	0,37					3,38	
	I-Ted sans LQ							0,1	
M3	I-Ted avec LQ	3,24	2,21	3,72	3,52	4,07	3,34	3,34	3,34
	I-Ted sans LQ			0	0,42	0,96	0,06	0,067	0,062

Conclusion 2024

Les résultats obtenus correspondent à un bruit de fond rural.
Source : IRH Environnement

Définition avec Limite de Quantification et sans Limite de Quantific
L'appareil de mesure dispose d'une limite de détection (3x bruit de fond) et d'une limite de quantification (10xbruit de fond), normes EN 1948 -2 et 3.
Avec LQ : On somme les limites de quantification quand l'appareil n'est pas en capacité de mesurer une valeur. La valeur réelle se situe entre 0 et cette valeur maximale.
Sans LQ : On somme les valeurs réellement mesurées. Lorsque la mesure est inférieur au seuil de quantification, on prend Lq=0.



Analyse des lichens la bio-indication

Des échantillons sont prélevés régulièrement sur quatre points différents autour du site et sont expédiés pour une analyse approfondie.

Objectif	Pas de restriction à l'usage agricole	Restriction à l'usage agricole
dioxines et furanes		
<20 ng I-TEQ/kg	compris entre 20 et 160 ng I-TEQ/kg	>160 ng I-TEQ/kg

Le lichen a la particularité de capter très facilement les sels minéraux et polluants atmosphériques, sans limitation dans le temps. Il constitue ainsi un excellent bio-indicateur pour mesurer la teneur en dioxines et en métaux lourds dans l'air.

Une première méthode est basée sur l'observation. La présence de telle ou telle espèce de lichens dans l'environnement traduit une plus ou moins bonne qualité de l'air. La deuxième méthode consiste à prélever des échantillons dans des endroits définis lors de l'état des lieux.

Moyenne des campagnes 2024

	état des lieux : été 2003				phase de suivi : décembre 2024			
	PCDD/PCDF	Métaux lourds			PCDD/PCDF	Métaux lourds		
		Pb	Cd	Hg		Pb	Cd	Hg
	en ng I-TEQ/kg	en mg/kg			en ng I-TEQ/kg	en mg/kg		
Grangeardière	2,1	7,8	0,2	0,2	1,6	2,5	0,14	0,1
Briantaisière	2,2	14	1	0,1	1,6	1,8	0,14	0,1
Bois Martin	2,1	19	0,3	0,2	2	1,7	0,1	0,1
Brégellerie	1,6	1,1	<0,1	<0,1	1,6	1,3	0,24	0,05

Conclusion 2024

PCDD/F : L'analyse logarithmique des congénères montre des courbes qui témoignent de sources diverses comme c'est souvent lors cas lors de bruits de fond généralisés. Niveau bruits de fond.

ETM (Eléments Traces Métalliques)

La charge métallique est particulièrement faible pour chacun des emplacements. Aucun ETM ne présente de significativités.

Source : AAIR LICHENS



Analyse du lait

Un dispositif de contrôle annuel a été mis en place auprès de quatre exploitations agricoles proches de la Salamandre.

Les dioxines et les furanes, principaux polluants, présentent la particularité d'être lipophiles. Autrement dit, ils se concentrent principalement dans les graisses et les tissus adipeux. Particulièrement gras, le lait de vache a la capacité de stocker ces particules.

Une fois prélevé, les échantillons de lait sont analysés par un laboratoire accrédité.

Résultats 2024

	Etat des lieux		Juillet 2024
	en pg I-TEQ/g de matière grasse		
	OMS 1998	OMS 2005	2005***
La Rigoletterie	0,41	0,35	*
Les Grand Ormeaux			**
La Verne	0,42	0,37	0,23
L'Hommelaie	0,34	0,30	0,13
Le Cormier	0,45	0,39	0,14
Le Teil			0,14

* Arrêt de l'exploitation, remplacée par l'exploitation des Grands Ormeaux.

** Création d'une GAEC avec une autre exploitation, le troupeau a été déplacé. L'exploitation du Teil a été choisie car elle se trouve également sur l'axe M' des retombées atmosphériques et à proximité de l'UVE.

*** Le 2 décembre 2011, changement de réglementation européenne qui prend le référentiel OMS 2005 pour le calcul de l'équivalent toxique (I-TEQ) UE n°1259/2011.

Valeur cible	Obligation de recherche des sources	Impropres à la consommation
1	3	>5

Conclusion 2024

Les teneurs en dioxines et furanes correspondent à un niveau de concentration faible en regard des valeurs guides. Il n'existe pas à ce jour d'impact de l'unité sur le lait.

Source : INERIS

PRIX DU service public

La maîtrise des coûts est l'un des axes prioritaires pour le SIVERT à côté de la qualité et la continuité du service public d'une part et du respect de l'environnement d'autre part. Le budget est la traduction financière des décisions prises par le comité syndical.

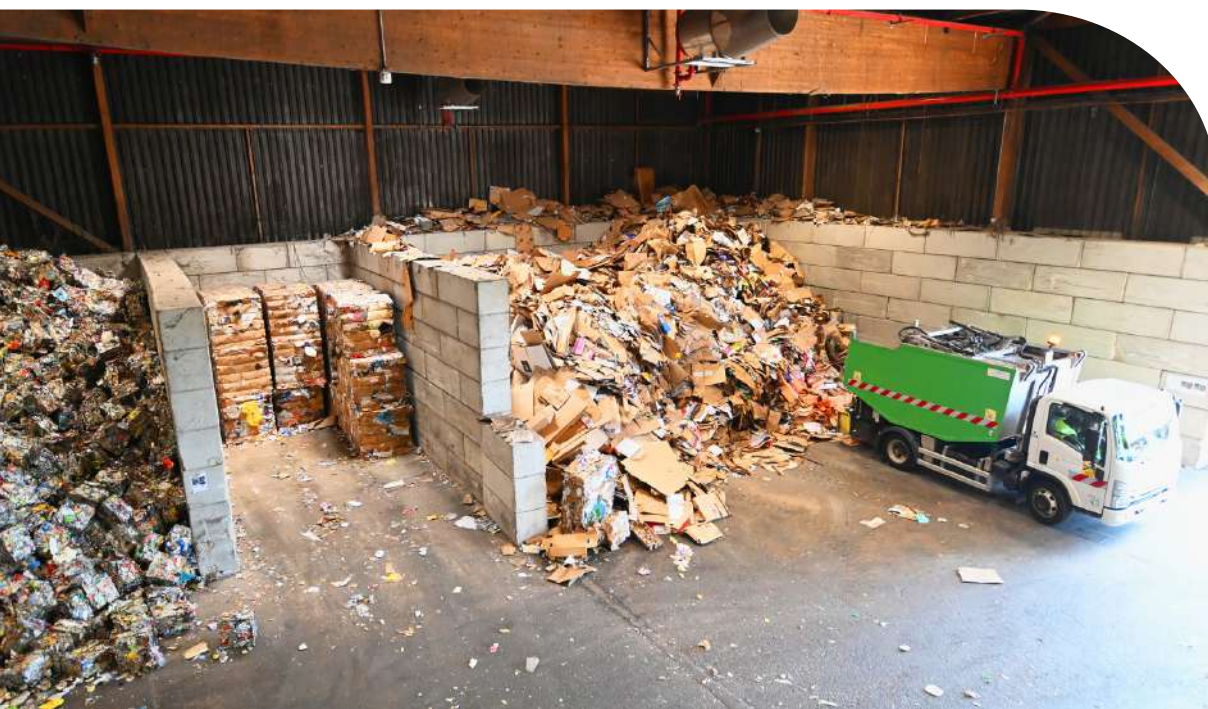
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des opérations nécessaires au fonctionnement courant de la structure :

- en dépenses : masse salariale, charges courantes de fonctionnement, remboursement des intérêts de la dette...
- en recettes : remboursement par les collectivités adhérentes, participation par habitant...

A l'UVE Salamandre, de l'ordre de 55 millions d'euros, les investissements portés par le délégataire ne constituent pas une charge directe pour la collectivité. L'unité devient propriété du SIVERT au bout de vingt ans. Celle-ci est payée par le prix à la tonne des déchets traités sur site (50% du prix à la tonne).

Au centre de tri Anjou Tri Valor, les moyens d'agir de la SPL sont constitués par les contributions de ses actionnaires déterminés en fonction d'un budget pluriannuel par phase de réalisation du projet. Ces contributions ont été versées pour la première fois en 2018.

Les charges d'exploitation sont facturées à la tonne entrante tant sur l'UVE Salamandre que sur le centre de tri Anjou Tri Valor.



Données financières globale SIVERT 2024

12 754 946,55€ HT

Total des recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement

Remboursement par les collectivités adhérentes : • traitement des Ordures Ménagères Résiduelles • Transport des Ordures Ménagères Résiduelles • Péréquation des coûts de transport vers l'UVE Salamandre • Traitement des déchets d'emballages recyclages	5 440 792,61€ HT 442 041,94 € HT 89 624,94 € HT 3 613 473,09 € HT
Participation par habitant (fonctionnement du SIVERT) (1,10€ / habitant)	407 233,20 € HT
Délégation SAVED UVE Salamandre • redevance pour occupation du domaine public • redevance pour frais de gestion et de contrôle (analyse du plan de suivi de l'environnement, contrôleurs, technicien environnement) • participation système AMESA • Intéressement autres recettes	1 689 480,16 € HT
Excédent 2023	736 910,15 € HT

11 382 631,69€ HT

Total des dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement

	Dépense par an	Dépense par mois	Dépense annuelle par hab.
 Ordures Ménagères Résiduelles	5 764 437,94€ HT	480 369,83 € HT	17,88 € HT
 Déchets d'emballages recyclables	3 613 473,08€ HT	301 122,76 € HT	11,21 € HT
 Gestion courante SIVERT	2 004 720,67€ HT	167 060,06 €	6,22 € HT

Transport des Ordures Ménagères Résiduelles	356 374,10€ HT (+ 51 394,70€ HT de refus de tri)
Péréquation des coûts de transport vers l'UVE Salamandre	89 624,93€ HT
Charges de personnel	549 220,55€ HT
Journal Salamandre	124 288,43€ HT
Analyse (plan de suivi de l'environnement de l'UVE Salamandre)	61 972,56€ HT

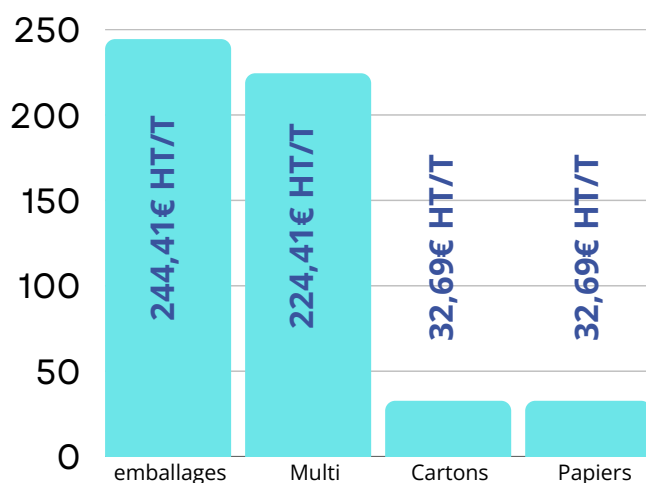
Données financières

Traitement des déchets d'emballages et papiers



Le centre de tri Anjou Tri Valor est mis en service depuis le 5 juillet 2022 (phase d'exploitation intermédiaire). Des réglages et ajustements de fonctionnement sont nécessaires pour atteindre de hauts niveaux de performances. Un accord a été obtenu pour valider la réception au 31 janvier 2023. La phase d'exploitation a donc démarré le 1er février 2023 pour 6 ans, renouvelable 1 an.

Prix moyen en 2024



Suite à la mise en service partielle du site, la SPL facture ses collectivités actionnaires en fonction des tonnages réceptionnés, en intégrant ses propres charges financières.

Les performances contractuelles sur lesquelles s'est engagé le titulaire du groupement n'ayant pas été atteintes, il a été acté de rémunérer l'exploitant jusqu'à la réception complète du centre de tri, au prix forfaitaire de 100 € HT/t. La phase d'exploitation intermédiaire a été prolongée jusqu'au 31 janvier 2023 devant l'atteinte imparfaite des performances et considérant que toutes les conditions d'exploitation n'avaient pas été respectées.

La phase d'exploitation a été actée le 1er février 2023 avec quelques réserves (remise en état du plancher de la cabine de tri, accès partagé de la vidéosurveillance interne et finalisation du circuit de visite) et ajustements énoncés dans l'avenant n°10 au MGP2, signé le 31 août, validé au conseil d'administration du 28 juin 2023. À compter de cette date, l'exploitant est rémunéré normalement selon les conditions prévues au marché.



Données financières

Charges d'exploitation de la SPL



Compte de résultat

Synthèse

Production vendue	7 409 912€
Subventions et autres produits	23€
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	7 409 935€
Autres achats et charges externes	5 257 383€
Impôts, taxes et versements assimilés	57 827€
Salaires et traitements	91 861€
Charges sociales	41 590€
Amortissements et provisions	1 962 755€
Autres charges	241€
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	7 411 656€
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 721€
RESULTAT FINANCIER	-227 645€
RESULTAT EXCEPTIONNEL	275 763€
Impôt sur les sociétés	11 599€
RESULTAT DE L'EXERCICE	34 798€

34 798 € HT
résultat de l'exercice

Les autres achats et charges externes comprennent essentiellement :

- des honoraires liés au fonctionnement de la société (expert-comptable, commissaire aux comptes, assistance financière et juridique)
- des services bancaires
- des frais d'actes notariés

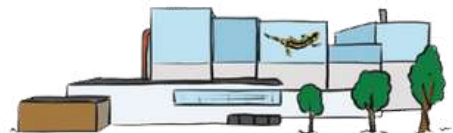
Les salaires, traitements et charges sociales comprennent les rémunérations des résidents et du directeur général.

Les réfections pour la non atteinte des performances et défaut d'entretien et maintenance ont été appliquées, pour un montant de 80 500 € HT.



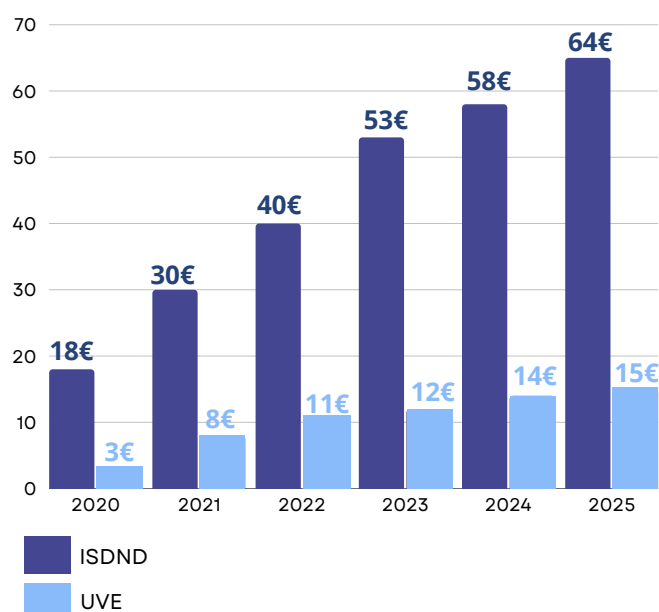
Données financières

Valorisation énergétique des ordures ménagères



À l'UVE Salamandre, le coût de traitement des déchets est proportionnel au tonnage entrant, sans obligation d'apport minimum, afin de permettre une valorisation maximale des déchets en amont, grâce au tri sélectif et au compostage

Evolution de la TGAP en fonction du site de traitement



Une TGAP maîtrisée

La TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) a été instaurée en 2009 par la Loi de Finances 2009, pour les équipements d'élimination des ordures ménagères. L'objectif est double : inciter à réduire la production de déchets et encourager le recyclage des emballages.

La TGAP devient une dépense prépondérante du budget. Elle voit son impact augmenté depuis 2021. Sur le mandat 2020-2026, les taux appliqués vont être multipliés par 5. Cette hausse est connue jusqu'en 2025.

Evolution de la TGAP du SIVERT depuis 2020

Depuis 2020, la TGAP du SIVERT est passée de 167 473,20€ à 835 562 € en 2025.

Un coût de traitement compétitif

L'objectif de valorisation maximale (matière + valorisation énergétique) permet de maîtriser les coûts de traitement. Mieux les habitants du SIVERT trient, plus ils diminuent la quantité des déchets produits et plus la facture globale de traitement diminuera, en plus d'agir pour l'environnement.

Cette approche ainsi qu'une recette d'électricité de 28,87 € HT/T permet de proposer un coût de traitement pour les collectivités adhérentes très compétitif

72,13€ HT

coût de traitement à la tonne en 2024 du SIVERT +14€ HT (TGAP)

pour une moyenne nationale d'environ 110€ HT/t et hors TGAP

Grâce aux hautes performances environnementales et énergétiques de l'UVE, le SIVERT bénéficie de la TGAP la plus faible : 14 € HT/t en 2024.

14€ HT/t

coût de la TGAP
en 2024

Transport des ordures ménagères

Le SIVERT a mis en place un système de péréquation des coûts de transfert permettant d'optimiser le transport des déchets à l'échelle du territoire et de respecter l'engagement de solidarité entre les collectivités du SIVERT, chaque habitant du SIVERT ont le même coût de transport et de traitement dans des conditions identiques. En 2024, le coût de la péréquation revient à 6,30 € TTC/hab.

356 374,10€ HT

coût de transport des Ordures Ménagères
Résiduelles

89 624,93€ HT

Coût de transfert des Ordures Ménagères
Résiduelles

Profitant du renouvellement de son marché de transport, par la débilération n°20-14 du 19 juin 2020, le SIVERT a souhaité privilégier les véhicules plus performants sur le plan environnemental. Depuis janvier 2021, les camions fonctionnant au Gaz Naturel Véhicule (GNV) acheminent les ordures ménagères vers l'UVE Salamandre depuis les centres de transfert.

La péréquation des coûts de transfert

La péréquation permet à chaque structure adhérente au SIVERT de bénéficier du transport et du transfert des déchets à un prix identique sans considération de son emplacement sur le territoire. Le respect du principe de péréquation permet également de mettre en place une démarche d'optimisation du service public :

- le coût des centres de transfert jusqu'à 7,50 €/tonne est plafonné au regard des coûts moyens réels.
- les coûts de transport sont calculés avec un apport minimal de 22 tonnes par rotation pour les ordures ménagères et 7 tonnes par rotation pour les encombrants (à charge supplémentaire pour les collectivités en cas de « sous-chargement »).



Compte administratif 2024

459 374,53€ HT
Résultat d'investissement

Résultats d'investissement

	Réalisations	Résultats
Recettes d'investissement	2 992 397,27€	
Dépenses d'investissement	2 281 898,48€	
Résultats répartie de la manière suivante : - Résultat de l'exercice (hors solde N-1) - Solde d'exécution N-1 - Excédent de financement cumulé - Reste à réaliser		710 498,79€ -76 758,92€ 633 739,87€ -174 365,34€
Résultats d'investissement de l'exercice		459 374,53€

L'investissement représente les ressources financières qu'une structure consacre à l'acquisition de biens, de projets ou de travaux dans le but de développer son activité et générer des revenus futurs.

Le résultat global d'investissement d'un montant de 633 739,87€ est affecté au solde d'exécution d'investissement reporté (compte R001) en intégralité, soit 633 739,87€.

1 372 314,86€ HT
Résultat de fonctionnement

Résultats de fonctionnement

	Réalisations	Résultats
Recettes de fonctionnement	11 842 806,99€	
Dépenses de fonctionnement	11 170 561,76€	
Résultats répartie de la manière suivante : - Résultat de l'exercice - Excédent antérieur		635 404,71€ 736 910,15€
Résultats de fonctionnement de l'exercice		1 372 314,86€

Le résultat global de fonctionnement d'un montant de 1 372 314,86€, est affecté selon la décision de l'assemblée délibérante à l'excédent de fonctionnement reporté (compte R002) en intégralité, soit 1 372 314,86€.



Compte administratif 2024

Marchés publics

Tranche	Objet du marché	Date	Nom des attributaires	Montant
De 25.000 à 39.999,99 € HT	Audit Réglementaire Technique et Financier de l'ISDND de la Courterie (Val Erdre Auxance-49) et mission de Conseil pour un éventuel transfert	25/10/2024	GINGER BURGEAP	39 450,00 €
	Réalisation d'une étude hydrogéologique et diagnostic de pollution des sols	09/04/2024	GINGER CEBTP	27 020,00 €
	Scan 3D et maquette des installations de l'UVE Salamandre	25/04/2024	GEOFIT	29 500,00 €
De 40.000 à 89.999,99 € HT	Impression et dépôt du journal Salamandre du Sivert de l'Anjou (4 numéros 2 ans)	25/10/2024	IMPRIMERIE RICCOBONO	82 000,00 €
	Mission d'Assistance pour la Concertation dans le cadre du Renouvellement de Contrat de D.S.P. de l'UVE Salamandre	26/01/2024	FRANCOM	89 240,00 €
Supérieur à 90.000,00 € HT	Transport des Omr et des Collectes Sélectives des centres de transfert à l'UVE Salamandre et au Centre de tri Anjou Trivalor	17/07/2024	BRANGEON TRANSPORTS	2 431 880,00 €
En cours en 2024	Mission d'assistance Technique à Maitrise d'ouvrage portant sur le renouvellement du Contrat de Délégation de Service Public de l'Unité de Valorisation Énergétique de la SALAMANDRE	Année 2024	SAGE ENGINEERING	70 948,00 € HT
	Mission d'assistance Financière lors du renouvellement du contrat de Délégation de Service Public de l'Unité de Valorisation Énergétique de la SALAMANDRE	Année 2024	FINANCE CONSULT	70 425 € HT
	Mission d'assistance Juridique lors du renouvellement du contrat de Délégation de Service Public de l'Unité de Valorisation Énergétique de la SALAMANDRE	Année 2024	SENSEI AVOCATS	61 650 € HT
	Mission d'assistance spécialisée à maîtrise d'ouvrage portant sur le contrôle technique des conditions d'exploitations de l'unité de valorisation énergétique (UVE)	Année 2024	SAGE ENGINEERING	5 950 € HT

Le plan de suivi de l'environnement

Collecteur de retombées atmosphériques IRH	15 929,67€ HT
Bio-indication utilisant les lichens Société AAIR Lichens	13 520€ HT
Analyse de lait Société CARSO	1632€ HT
Système AMESA	30 890,09€ HT

61 972,56€ HT

Coût total du plan de suivi de l'environnement

A l'UVE Salamandre, les analyses réalisées dans le cadre du plan de suivi de l'environnement sont effectuées par des laboratoires indépendants, choisis selon les règles liées à la passation de marchés publics.

Communication

Le SIVERT met en place des outils de communication au service de la pédagogie et de la transparence afin de communiquer pleinement sur son activité.

Les lois Chevènement et Voynet, la commission Mauroy et la loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 ont légitimé l'intercommunalité comme élément essentiel du pouvoir local, marquant ainsi des étapes décisives de la décentralisation.

Le territoire intercommunal est donc un territoire d'action. Une politique de communication structurée permet d'accompagner et de rapprocher l'action publique du citoyen.



Journal Salamandre



Le journal Salamandre est un semestriel (janvier et juillet) dédié à l'actualité des déchets et du développement durable, diffusé à environ 160000 exemplaires auprès de l'ensemble des foyers du SIVERT.

N°35 - Janvier 2024

Ensemble, trions nos biodéchets !

- p.4 Renouveau de la DPS : vers une seconde ligne de four à l'UVE
- p.6 Biodéchets : une nouvelle réglementation
- p.9 La bouteille en plastique PET à l'honneur
- p.13 Biodéchets : le SIVERT se mobilise !
- p.14 Les résultats du plan de suivi de l'environnement de l'UVE Salamandre
- p.15 Elsa Lévêder, chargée de mission économie circulaire
- p.16 Biodéchets : une filière d'avenir en Europe
- p.18 Le sol, source de vie
- p.20 Votre service de collecte



Témoin de la volonté du SIVERT de s'ouvrir au-delà de ses compétences respectives aux problématiques du développement durable, le journal propose à chacun de ses habitants un outil de communication documenté, aux grilles de lecture technique, scientifique et historique.

Il aborde les problématiques liées au traitement des déchets, mais offre aussi une sensibilisation autour de la maîtrise des énergies et plus généralement, du développement durable. Chaque numéro fait l'objet de cinq versions (seule la quatrième de couverture varie en fonction des structures de collecte), destinées à l'ensemble des foyers des territoires.

La Gazette du tri

Afin de mieux valoriser les actions du territoire du SIVERT et d'accompagner davantage les habitants dans la gestion des déchets (prévention-collecte-valorisation), le journal a évolué depuis le n°32 (juillet 2022). Il comprend 16 pages intérieures dont 4 centrales réservées au tri. Chaque numéro de la Gazette du tri sera consacré à une matière.

N°36 - Juillet 2024

Les sols, des trésors à préserver !

- p.4 Projet d'extension de l'UVE Salamandre - la concertation
- p.6 Les sols, ressources à protéger
- p.9 Seuls les emballages et papiers se recyclent à Anjou Tri Valor
- p.13 La gestion des sols sur le territoire du SIVERT
- p.14 Les résultats du plan de suivi de l'environnement de l'UVE Salamandre
- p.15 David Croissant, enseignant à l'ESA
- p.16 L'Europe face aux défis de la préservation des sols
- p.18 Un plongeon dans la vie souterraine
- p.20 Votre service de collecte



124 188,43€ HT

Coût total pour deux numéros



Mise en page : Madein



Impression et livraison dans les points de dépôts : Fabrègue



Distribution : La Poste

Circuit de visite du centre de tri

Le centre de tri Anjou Tri Valor est équipé d'un espace pédagogique qui permet d'accueillir les scolaires (à partir du CE2) et le grand public. L'année 2023 a été marquée par un travail de co-construction entre les collectivités et l'agence JTS autour des trois espaces : contenus, scénographie, organisation, modalités de visite... Les collaborateurs du SIVERT ont accompli pendant plus de deux ans un travail remarquable pour optimiser le circuit de visite et le rendre opérationnel. Le circuit de visite a ouvert ses portes le 8 novembre 2023. Les équipes du SIVERT veillent à maintenir la fonctionnalité et la qualité du circuit tout au long de l'année.

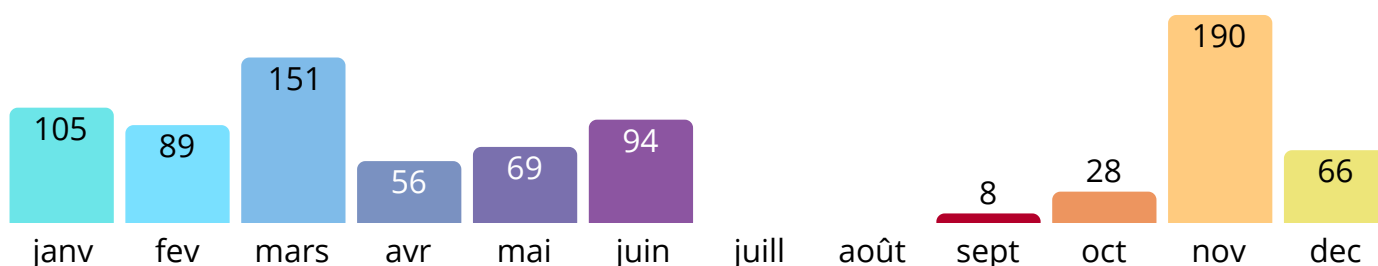


Que deviennent les emballages et les papiers une fois triés ? Comment fonctionne le centre de tri ? Comment mieux trier et réduire les déchets ? L'objectif du parcours pédagogique est de proposer un regard inédit au cœur des déchets recyclables. Parcours immersif, vidéo, manipulation... autant de ressources pédagogiques et ludiques afin d'aider les visiteurs à mieux comprendre les enjeux du tri des emballages et des papiers ainsi que le procédé de traitement.

Trois espaces de visite sont accessibles en autonomie ou avec un guide SIVERT et/ou collectivité. En fonction du nombre de visiteurs, une rotation des groupes est prévue pour les découvrir :

- Espace A : Réduire, trier et valoriser nos déchets
- Espace B : Entrer dans le processus
- Espace C : Faire durer nos objets

Répartition mensuelle des visites



856

visiteurs en 2024

Événement marquant

Visites programmées

6 avril et 16 novembre

Visites guidées, ouvertes aux particuliers les samedis, qui ont pour objectif de donner à chaque visiteur les clés de compréhension des problématiques du tri au quotidien, du recyclage et de la maîtrise des ressources, à l'aide de supports pédagogiques variés.

Circuit de visite de l'UVE

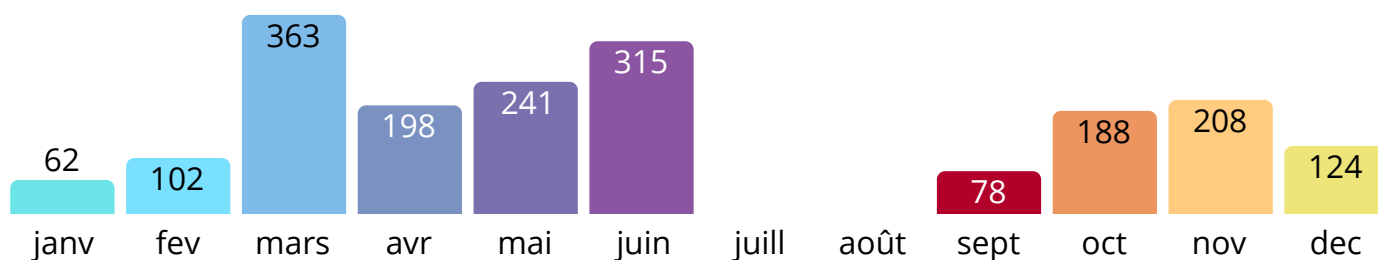
Le circuit de visite de l'UVE Salamandre donne à chaque visiteur les clés de compréhension des problématiques de l'écologie au quotidien, du recyclage et de la maîtrise de l'énergie.

Depuis la fermeture du circuit de visite liée à la crise sanitaire de la COVID-19 entre 2020 et 2021, le SIVERT enregistre une baisse de fréquentation significative. Toutefois, elle est en nette progression depuis 2022 (+19% par rapport à 2022 en 2023).

Suite au déménagement du service déchets de Baugeois Vallée, le SIVERT a récupéré des colonnes pédagogiques sur le devenir des matières qui ont été installées au niveau de l'espace recyclage du circuit de visite.

Suite à l'ouverture du circuit du centre de tri, de nombreuses écoles mènent désormais un projet sur 2 ans avec une année par circuit.

Répartition mensuelle des visites



Les événements marquants

Visites programmées

16 mars, 25 mai, 12 octobre et 23 novembre

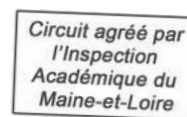
Visites guidées, ouvertes aux particuliers les samedis, qui ont pour objectif de donner à chaque visiteur les clés de compréhension des problématiques de l'écologie au quotidien, du recyclage et de la maîtrise de l'énergie, à l'aide de supports pédagogiques variés.



1879

visiteurs en 2024

Renouvellement certification académique



Certifié par l'Inspection Académique de Maine-et-Loire pour les scolaires depuis l'ouverture du circuit en 2005, le renouvellement de la certification pour le cycle 3 (CE2 à 6e) a eu lieu au printemps 2024 et est valide pour une durée de 4 ans.

Journées Régionales de la Visite d'Entreprise

24 et 25 octobre

Parcours de visites inédits où les salariés deviennent tour à tour des guides. Événement organisé avec l'Association Visitez Nos Entreprises en Pays de la Loire.

Adhésion du SIVERT à AMORCE

Depuis 2000, le SIVERT est adhérent à AMORCE, association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et de l'eau.



Instances de représentation

En 2024, le Conseil d'Administration compte 50 administrateurs, 35 au sein du collège des collectivités et 15 au sein du collège des partenaires associatifs, publics et privés. Le bureau est, quant à lui, constitué de 17 membres (13 représentants des collectivités et 4 représentants des partenaires).

En 2022, Jean-Luc Davy, Président du SIVERT, a été élu Vice-président délégué à la distribution de gaz et d'électricité en transition énergétique, ancrant davantage le SIVERT dans la réflexion pour la transition énergétique.

Le SIVERT s'investit dans ce premier réseau français d'information, de partage d'expériences, d'accompagnement et de défense des intérêts des collectivités et autres acteurs locaux engagés dans la transition écologique.

Fondée en 1987 avec une cinquantaine d'adhérents, AMORCE rassemblait au 30 septembre 2023 1 112 adhérents, dont 728 collectivités et 384 partenaires. Cela représente une progression nette de 3,45 % par rapport à 2022. L'association poursuit donc son développement.

AMORCE ne bénéficie d'aucune subvention. Les ressources de l'association proviennent à 70 % des cotisations de ses membres.

Sa structure financière et la forte représentativité des élus locaux au conseil d'administration garantissent l'indépendance et la crédibilité d'AMORCE pour défendre les positions de ses adhérents.

Organisation du congrès 2025

Lors du congrès annuel d'AMORCE qui s'est tenu à Montpellier du 9 au 11 octobre 2024, le SIVERT a été retenu comme co-organisateur aux côtés du Siéml et du SEA pour le 39e congrès AMORCE qui se tiendra à Angers du 15 au 17 octobre 2025. Nous y attendons près de 1 000 congressistes venus de toute la France.



Changement de nom

Appelez moi SIVERT de l'Anjou

Au regard de l'évolution géographique, en particulier depuis le 1er janvier 2022 avec l'intégration du Segréen et du Haut Anjou, le SIVERT de l'Est Anjou devient le SIVERT de l'Anjou, afin d'être plus en conformité avec la réalité du territoire et des unités de traitement. Le changement de nom a été acté par l'ensemble des collectivités du SIVERT au printemps 2024.



Le territoire du SIVERT s'agrandit

La Communauté de communes située en Indre-et-Loire, la CCTOVAL (Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loir), a intégré le SIVERT au 1er janvier 2024, en lieu et place du SMIPE Val Touraine Anjou. Son adhésion a amené trois nouvelles communes au sein du SIVERT (Langeais, Cinq-Mars-la-Pile et Mazières-de-Touraine).



Le point sur ECOCIR, la transition énergétique

Depuis 2014, le SIVERT cherchait à valoriser l'énergie thermique non utilisée en sortie de turbine de l'UVE : la chaleur fatale. Une opportunité économique et environnementale pour le territoire ! L'implication de multiples acteurs (7 acteurs et 13 partenaires) a mené en 2017 à ECOCIR (pour ECOnomie CIRculaire). Le programme ECOCIR a été inauguré le 23 septembre 2022.

Mise en service des méthaniseurs de Baugé et de Noyant-Villages

L'ouverture de la station BioGNV de Lasse sur la ZAC ECOCIR en 2022 s'est inscrite en cohérence avec l'arrivée du gaz sur la ZAC Salamandre. Cette arrivée de la distribution du gaz par GRDF a permis le déploiement des deux projets de méthanisation, portés par des groupements d'agriculteurs : Baugé Agri Méthane et Noyant Bio Énergies. Ce gaz alimente le réseau, en particulier la station BioGNV située à proximité sur la route de la Salamandre. Le méthaniseur de Baugé Agri Méthane est en fonctionnement depuis mi-2024 et regroupe 14 exploitations. Noyant Bio Énergies est en service depuis fin 2024 et regroupe 19 exploitations. Ce sont au total environ 53 000 tonnes d'intrants qui seront valorisées annuellement en énergie (environ 27,6 GWh par an de biométhane). Les camions du SIVERT transportant les ordures ménagères résiduelles à l'UVE Salamandre et les emballages et papiers au centre de tri Anjou Trivalor roulent exclusivement au bioGNV depuis plus de 6 ans et peuvent donc se ravitailler à proximité de l'unité avec du biogaz produit par ces deux méthaniseurs.

Favoriser l'écomobilité

Dans le cadre du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), le programme Mobil'ethic porté par INCUB'ETHIC a été retenu. Il propose des moyens de transport durables, en adéquation avec les besoins des salariés d'ECOCIR.

Des tomates poussent grâce à l'énergie fatale

Depuis fin 2021, un réseau de chaleur (via un hydrocondenseur) permet d'acheminer 3 500 MWh/ha/an de chaleur fatale issue de la combustion des déchets de l'UVE Salamandre, jusqu'aux Serres de la Salamandre. L'eau chaude produite circule dans des tuyaux disposés entre les rangs de tomates.

Le comité syndical ont souhaité à nouveau investir 195 738 € TTC (délibération n° 24.19 du 21 juin 2024) pour permettre l'extension des serres. Ainsi, fin 2024, ce sont 3 ha supplémentaires qui ont été ajoutés aux serres pour produire des tomates, amenant l'exploitation actuelle à 7 ha pour la prochaine saison. De leur côté, les entrepreneurs des Serres de la Salamandre ont investi plusieurs millions d'euros pour réaliser les travaux de construction des serres. Un projet d'expansion de 3 à 4 ha supplémentaires est également envisagé d'ici 2030, pour porter le total des serres à plus de 10 ha.

15 500 MWh

énergie thermique valorisée

2500

tomates produits en 2024



Le point sur

Concertation publique modernisation et extension de l'UVE Salamandre

Soucieux de la qualité environnementale du projet et attachés aux valeurs d'information et de la participation du public, les élus du SIVERT de l'Anjou, d'Angers Loire Métropole, de Tours Val de Loire Métropole, et de la Communauté de communes du Pays sabolien, ont pris l'initiative d'organiser une concertation préalable en amont du projet de modernisation et d'extension de l'Unité de Valorisation Énergétique Salamandre, avant le lancement de l'appel d'offres européen. Il s'agissait de recueillir avis, critiques et suggestions des citoyens, associations, entreprises... en amont de cette procédure.

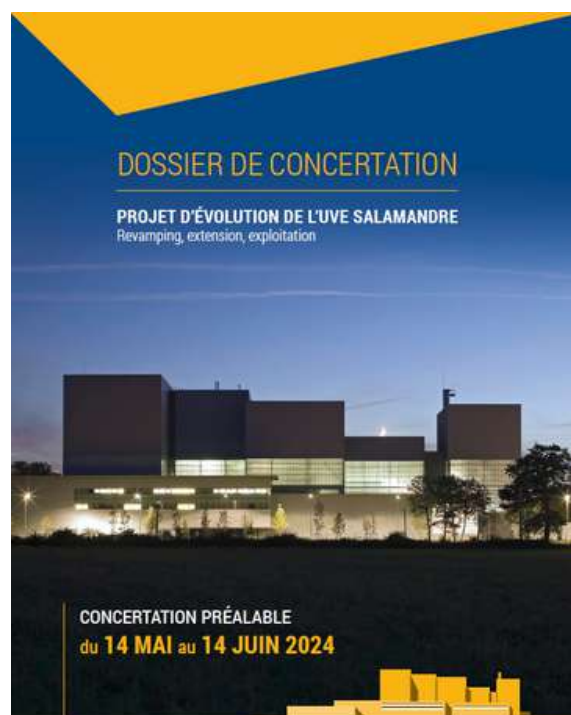
Le rôle de la concertation:

- Présenter les partenaires du GAC, l'UVE Salamandre de Lasse, son bilan d'exploitation, le projet à venir de Revamping et d'Extension des capacités de traitement et de production d'énergie,
- Informer les citoyens sur le futur projet,
- Recueillir les questions, observations, oppositions, suggestions du grand public,
- Répondre, apporter des éléments de lecture aux diverses sollicitations,
- Enrichir la réflexion du maître d'ouvrage des thématiques et préoccupations exprimées.



*réunion publique à Sablé en présence des Présidents
DAVY (SIVERT) et CHEVALIER (Pays sabolien)*

La phase de concertation
s'est déroulée du
14 mai au 14 juin 2024.



7

réunions publiques

4

permanences en mairie

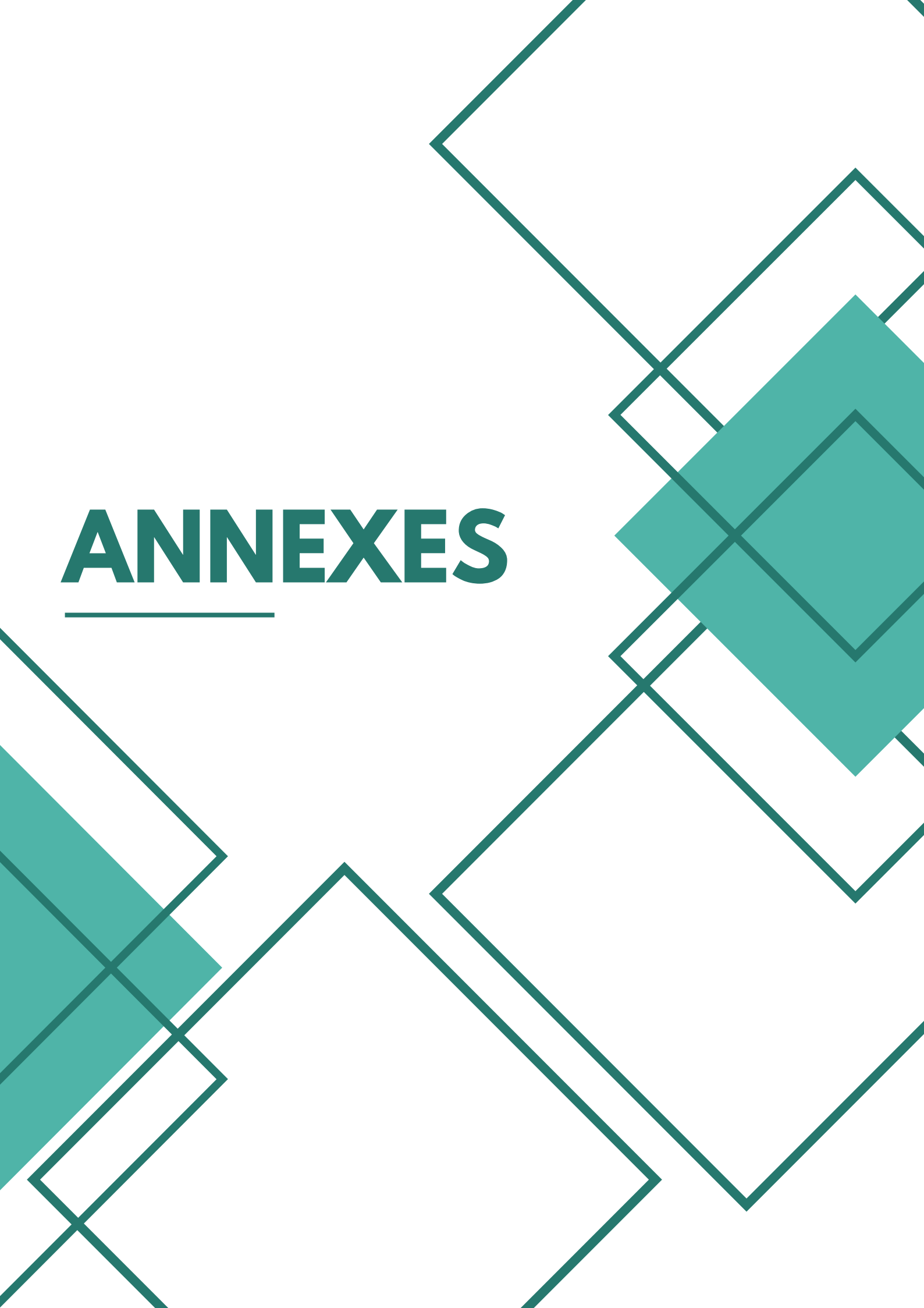
Registres de concertation

dans les mairies limitrophes à l'UVE et aux
sièges des partenaires du GAC

1

site internet dédié

ANNEXES



Annexe

Compte administratif 2024

Section de fonctionnement - dépenses

Articles	Libellé	Prévu 2024 (BP+DM)	Réalisé au 31/12/2024
011	Charges à caractère général	11 333 864,68 €	10 451 835,26 €
012	Charges de personnel	582 857,00 €	549 220,55 €
65	Autres charges de gestion courante	81 850,00 €	73 253,52 €
014	Atténuation de produits	160 000,00 €	89 624,93 €
66	Charges financières	12 160,00 €	6 627,50 €
67	Charges exceptionnelles	300,00 €	0,00 €
042	Dotations aux amortissements et prov	213 333,03 €	212 069,93 €
		12 384 364,71 €	11 382 631,69 €

Section de fonctionnement - recettes

Articles	Libellé	Prévu 2024 (BP+DM)	Réalisé au 31/12/2024
002	Excédent antérieur reporté	736 910,15 €	736 910,15 €
013	Atténuations de charges	10 000,00 €	29 631,16 €
70	Produits des services du domaine et ve	10 100 000,00 €	9 587 432,58 €
73	Impôts et taxes	0,00 €	40,00 €
74	Dotations et participations	407 300,00 €	407 233,20 €
75	Autres produits de gestion courante	1 814 925,00 €	1 818 469,90 €
042	Opérations de transfert entre section	175 229,56 €	175 229,56 €
		13 244 364,71 €	12 754 946,55 €

Section d'investissement - dépenses

Articles	Libellé	Prévu 2024 (BP+DM)	Réalisé au 31/12/2024
16	Emprunts et dettes assimilées	2 200 000,00 €	2 000 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	33 535,98 €	22 285,98 €
21	Immobilisations corporelles	339 647,91 €	79 382,94 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sec	175 229,56 €	175 229,56 €
26	Participations et créances rattachées	153 333,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	15 000,00 €	5 000,00 €
001	Solde d'exécution reporté	76 758,92 €	76 758,92 €
		2 993 505,37 €	2 358 657,40 €

Section d'investissement - recettes

Articles	Libellé	Prévu 2024 (BP+DM)	Réalisé au 31/12/2024
10	Dotations, fonds divers de réserves	151 728,90 €	151 728,90 €
13	Subventions d'investissement	2 628 443,44 €	2 628 443,44 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	155,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €
26	Participations	0,00 €	0,00 €
040	Amortissements des immobilisations	213 333,03 €	212 069,93 €
021	Virement de la section de fonctionnem	0,00 €	0,00 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00 €	0,00 €
024	Produits de cessions	0,00 €	0,00 €
001	Solde d'exécution reporté	0,00 €	0,00 €
		2 993 505,37 €	2 992 397,27 €

P R E S S E

CONFÉRENCE DE PRESSE
16 FÉVRIER 2024

Dossier Presse SIVERT de l'Anjou Vendredi 16 Février 2024



Jeudi 18 janvier 2024

MAINE-ET-LOIRE

À Lasse, un second four en vue

La communauté urbaine d'Angers s'associe au projet de doublement de l'incinérateur de Lasse, près de Baugé-en-Anjou, pour un investissement estimé à 115 millions d'euros.

À Lasse, la « salamandre » va doubler de volume. Afin de permettre à cette impressionnante bête d'ingurgiter toujours plus de déchets, l'usine d'incinération et de valorisation (elle produit de l'électricité) va être dotée d'un second four. De 120 000 tonnes de déchets ultimes digérées chaque année, elle va ainsi passer à 190 000 tonnes à l'horizon 2028.

Cette unité située à trois quarts d'heure de route d'Angers, près de Baugé-en-Anjou, brûle les sacs-poubelles noirs des 310 000 habitants des 205 communes du Baugeois, du Saumurois et du Segréen adhérentes au Sivert (Syndicat intercommunal de valorisation et de recyclage thermique des déchets) ainsi qu'une grande partie de ceux d'Angers Loire Métropole (303 500 habitants) depuis que le centre de tri mécanobiologique Biopôle a dû fermer ses portes en 2015, faute de résultat probant.

Avec Tours et Sablé-sur-Sarthe

La communauté urbaine angevine étant limitée par les capacités actuelles de l'équipement (il engloutit 52 000 tonnes de ses déchets), doit enterrer le reste (15 000 tonnes) dans les centres d'enfouissement situés en Mayenne et dans les Mauges. Mais la fin prochaine (mars 2026) du contrat liant la Saved (filiale de Veolia) au Sivert rebat les cartes et pousse les collectivités à adopter un nouveau schéma de fonctionnement.

De simple cliente, la communauté urbaine angevine va devenir partie prenante d'un « groupement d'autorité concédante » où seront aussi associées la métropole de Tours (Indre-et-Loire) et la communauté de communes du Pays sabolien (Sablé-sur-Sarthe), lesquelles pourront y « valoriser » respectivement 25 000 tonnes et 4 000 tonnes de leurs déchets ultimes. Angers Loire Métropole pourra, elle, y envoyer tous ses déchets non recyclables sans plus avoir recours à l'enfouissement.

L'aubaine est belle mais elle a un coût, celui de l'investissement à réaliser : 115 millions d'euros. Même partagée entre les différents adhé-



L'usine d'incinération et de valorisation des déchets ultimes de Lasse collectera, à terme, les déchets des 205 communes du Sivert plus celles d'Angers Loire Métropole, de Tours Métropole et de la Communauté de communes du Pays sabolien.

PHOTO : ANTOINE CO-JOUELIN CLAIR

rents au groupement, la somme à déboursier est conséquente, d'autant qu'il faudra ensuite remettre en état le premier four, mis en service en janvier 2005.

Pas question pour autant de déboursier le moindre centime, assure Jean-Louis Demois, maire d'Écuillé et vice-président d'ALM en charge de la gestion des déchets. « On va payer notre part dans le prix de traitement des déchets, soit environ 125 € la tonne, que l'on versera au délégataire ». C'est-à-dire à la société privée qui sera chargée de construire et de faire fonctionner ce nouveau four.

Si l'on enlève les « 7 000 à 8 000 tonnes » de biodéchets que les habitants de l'agglomération d'Angers traitent désormais eux-mêmes, la collectivité espère que le volume global des déchets à envoyer à Lasse ne dépassera pas 60 000 tonnes. Ce qui ferait une facture annuelle de 7,5 millions d'euros.

Ce lundi, en conseil communautaire, les élus d'Angers Loire Métropole auront à se prononcer sur la création du groupement d'autorités con-

cédantes. Lequel sera compétent ensuite pour lancer un appel d'offres et choisir l'entreprise délégataire.

À Lasse, les élus angevins assurent que tout est déjà fin prêt pour cette extension (le plan local d'urbanisme

a notamment été mis à jour) et que le doublement de capacité de la salamandre ne rencontrera pas d'opposition.

Yves TRÉCA-DURAND

À SAVOIR

Pourquoi le ramassage des déchets est perturbé

Depuis le début de l'année, le ramassage des déchets connaît des ratés dans l'agglomération d'Angers. Containers à verre qui débordent, poubelles oubliées en tas sur les trottoirs, tournées non faites, l'explication est à chercher dans le changement de prestataire au 1^{er} janvier. Le passage de témoin n'a pas été bien organisé par l'entreprise qui assurait le marché jusqu'à

fin 2023, explique Jean-Marc Verchère, président d'ALM. « Les conditions proposées aux conducteurs de bennes par le nouveau délégataire étaient telles que seuls deux sur douze les ont acceptées », complète Jean-Louis Demois, vice-président en charge de la question des déchets. La situation devrait progressivement revenir à la normale.

62 000 tonnes de déchets à brûler près de Baugé

Angers Loire métropole va investir 115 millions d'euros pour la construction d'un nouveau four d'incinération à Lasse. À partir de 2026, l'Agglo y fera brûler 62 000 tonnes de déchets non recyclables.

Pourquoi ? Comment ?

Un nouveau four va être construit à Lasse, près de Baugé pour brûler les déchets non recyclables d'Angers Loire métropole (ALM). Hier soir, à Angers, les élus du conseil communautaire d'ALM ont validé cet investissement évalué à environ 115 millions d'euros, qui est associé à la procédure de renouvellement d'une nouvelle délégation de service public pour le traitement des déchets ménagers.

Pourquoi l'Agglo veut-elle construire un nouvel incinérateur ?

Pour brûler ses déchets non recyclables, l'Agglo utilise l'incinérateur de Lasse depuis 2016. Cette unité de valorisation énergétique (son vrai nom) arrive à saturation. Actuellement, elle est dotée d'un four capable de traiter environ 120 000 tonnes par an, dont les 50 000 tonnes de l'Agglo (le reste provient de l'Est du département).

À partir de 2026, la création d'un second four permettra de brûler jusqu'à 90 000 tonnes par an, dont les 62 000 tonnes de déchets que devrait produire l'Agglo dans les 52 prochaines années.

Quel est le volume de déchets produit par les habitants d'Angers Loire métropole ?

En 2022, les Angevins ont produit 144 321 tonnes de déchets, soit 479 kg par habitant. Environ la moitié de ce volume est triée et recyclée. Le reste (67 000 tonnes) est non recyclable. Soit 15 000 enfouies et



Un camion de collecte des ordures ménagères (photo d'illustration).

PHOTO : ARCHIVES OUEST-FRANCE

52 000 tonnes incinérées dont 50 000 à Lasse, le reste au Mans (Sarthe).

Enfouir et brûler, quel est le choix de l'Agglo ?

Les centres d'enfouissements sont arrivés à saturation. À ce titre, l'Agglo a l'ambition de ne plus enfouir ses déchets. Ce qui devrait logiquement provoquer une hausse des déchets à brûler. Afin de réduire cette part, l'Agglo compte sur le compostage des déchets alimentaires, rendu obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2024. Ce qui permettrait, avec ce nouveau four, d'atteindre 60 000 tonnes de déchets brûlés à Lasse.

Existe-t-il une alternative à l'incinération ?

Les décharges débordent et les incinérateurs émettent du CO₂, gaz à effet de serre. En matière de traitement des déchets, il n'y a donc pas de solution satisfaisante. Mais comme l'observe Yves Aurégan, « l'incinération est la moins pire ». Toutefois, l'élus de l'opposition se demande en quoi un contrat qui repose sur la production de 60 000 tonnes de déchets par an, incite à réduire le volume des déchets. « D'autant plus que ces déchets se retrouvent sur la route. Ne pouvait-on pas construire de petites unités dans l'agglomération, en connexion avec un réseau

de chaleur ? »

Jean-Louis Demois, vice-président d'Angers Loire métropole en charge de la gestion des déchets, l'admet. Le transport sur la route crée « un bilan carbone qui n'est pas flatteur. Mais on paie le choix d'une technologie, celui du tri mécano-biologique au Biopole [à Saint-Barthélemy-d'Anjou, près d'Angers] qui n'a pas fonctionné, après un investissement de 65 millions d'euros. Résultat, il a dû fermer en 2015 et on a été obligé de trouver un endroit où incinérer nos déchets ». Résultat, pour Jean-Louis Demois, l'Agglo « a le choix de Lasse... ou de Lasse ».

Jean-François VALLÉE.

À Lasse, un second four en vue

La communauté urbaine d'Angers s'associe au projet de doublement de l'incinérateur de Lasse, près de Baugé-en-Anjou, pour un investissement estimé à 115 millions d'euros.

À Lasse, la « salamandre » va doubler de volume. Afin de permettre à cette impressionnante bête d'ingurgiter toujours plus de déchets, l'usine d'incinération et de valorisation (elle produit de l'électricité) va être dotée d'un second four. De 120 000 tonnes de déchets ultimes digérées chaque année, elle va ainsi passer à 190 000 tonnes à l'horizon 2028.

Cette unité située à trois quarts d'heure de route d'Angers, près de Baugé-en-Anjou, brûle les sacs-poubelles noirs des 310 000 habitants des 205 communes du Baugeois, du Saumurois et du Segréen adhérents au Sivert (Syndicat intercommunal de valorisation et de recyclage thermique des déchets) ainsi qu'une grande partie de ceux d'Angers Loire Métropole (303 500 habitants) depuis que le centre de tri mécanobiologique Biopôle a dû fermer ses portes en 2015, faute de résultat probant.

Avec Tours et Sablé-sur-Sarthe

La communauté urbaine angevine étant limitée par les capacités actuelles de l'équipement (il engloutit 52 000 tonnes de ses déchets), doit enterrer le reste (15 000 tonnes) dans les centres d'enfouissement situés en Mayenne et dans les Mayennes. Mais la fin prochaine (mars 2026) du contrat liant la Saved (filiale de Veolia) au Sivert rebat les cartes et pousse les collectivités à adopter un nouveau schéma de fonctionnement.

De simple cliente, la communauté urbaine angevine va devenir partie prenante d'un « groupement d'autorité concédante » où seront aussi associées la métropole de Tours (Indre-et-Loire) et la communauté de communes du Pays sabolien (Sablé-sur-Sarthe), lesquelles pourront y « valoriser » respectivement 25 000 tonnes et 4 000 tonnes de leurs déchets ultimes. Angers Loire Métropole pourra, elle, y envoyer tous ses déchets non recyclables sans plus avoir recours à l'enfouissement.

L'aubaine est belle mais elle a un coût, celui de l'investissement à réaliser : 115 millions d'euros. Même partagée entre les différents adhé-



L'usine d'incinération et de valorisation des déchets ultimes de Lasse collectera, à terme, les déchets des 205 communes du Sivert plus celles d'Angers Loire Métropole, de Tours Métropole et de la Communauté de communes du Pays sabolien.

PHOTO : ARCHIVES CO - JOSSELIN CLAIR

rents au groupement, la somme à déboursier est conséquente, d'autant qu'il faudra ensuite remettre en état le premier four, mis en service en janvier 2005.

Pas question pour autant de déboursier le moindre centime, assure Jean-Louis Demois, maire d'Écuillé et vice-président d'ALM en charge de la gestion des déchets. « On va payer notre part dans le prix de traitement des déchets, soit environ 125 € la tonne, que l'on versera au délégataire ». C'est-à-dire à la société privée qui sera chargée de construire et de faire fonctionner ce nouveau four.

Si l'on enlève les « 7 000 à 8 000 tonnes » de biodéchets que les habitants de l'agglomération d'Angers traitent désormais eux-mêmes, la collectivité espère que le volume global des déchets à envoyer à Lasse ne dépassera pas 60 000 tonnes. Ce qui ferait une facture annuelle de 7,5 millions d'euros.

Ce lundi, en conseil communautaire, les élus d'Angers Loire Métropole auront à se prononcer sur la création du groupement d'autorités con-

cédantes. Lequel sera compétent ensuite pour lancer un appel d'offres et choisir l'entreprise délégataire.

À Lasse, les élus angevins assurent que tout est déjà fin prêt pour cette extension (le plan local d'urbanisme

a notamment été mis à jour) et que le doublement de capacité de la salamandre ne rencontrera pas d'opposition.

Yves TRÉCA-DURAND

À SAVOIR

Pourquoi le ramassage des déchets est perturbé

Depuis le début de l'année, le ramassage des déchets connaît des ratés dans l'agglomération d'Angers. Containers à verre qui débordent, poubelles oubliées en tas sur les trottoirs, tournées non faites, l'explication est à chercher dans le changement de prestataire au 1^{er} janvier. Le passage de témoin n'a pas été bien organisé par l'entreprise qui assurait le marché jusqu'à

fin 2023, explique Jean-Marc Verchère, président d'ALM. « Les conditions proposées aux conducteurs de bennes par le nouveau délégataire étaient telles que seuls deux sur douze les ont acceptées », complète Jean-Louis Demois, vice-président en charge de la question des déchets. La situation devrait progressivement revenir à la normale.

Déchets : un deuxième incinérateur prévu

Angers Loire métropole a besoin d'un nouvel incinérateur à Lasse, près de Baugé, pour brûler ses déchets non recyclables.



L'unité de valorisation énergétique de Lasse, près de Baugé, traite les déchets d'Angers et de l'est du Maine-et-Loire. Mais le site est arrivé à saturation.

PHOTO : ARCHIVES

Les élus d'Angers Loire métropole vont se pencher une nouvelle fois sur le sujet du traitement des déchets, lors du conseil communautaire de lundi 22 janvier. Ils vont devoir valider la procédure d'une délégation de service public pour la conception et la construction d'un deuxième four d'incinération dans l'unité de valorisation de Lasse, près de Baugé. Pour des travaux estimés à environ 115 millions d'euros.

L'agglomération utilise déjà l'incinérateur de Lasse pour environ 50 000 tonnes de déchets, sachant qu'il fonctionne à pleine capacité (120 000 tonnes par an) avec environ 50 % des déchets qui proviennent de l'est Anjou (Saumur, Baugé, Val-Touraine-Anjou...). Un second four permettra de brûler jusqu'à 90 000 tonnes par an, dont les 67 000 tonnes de déchets non recyclables que produit l'Agglo d'Angers.

Autre dossier pour les élus, la rénovation de l'éclairage public. L'agglomération procède depuis deux ans au remplacement de 30 000 lanternes et 10 000 mâts.

Éclairage public : 1,4 million euros d'économie

En ce début d'année, 51 % des points lumineux à remplacer l'ont été par des lanternes à led. Et le contrat est rempli pour les communes de Montreuil-Juigné, Saint-Barthélemy-d'Anjou, Saint-Clément-de-la-Place, Écouflant, Les Ponts-de-Cé et Saint-Martin-du-Fouilloux.

Afin d'économiser, la télégestion a été mise en place pour plus de 1 300 armoires électriques commandant 50 000 points lumineux. Là, on réduit la durée ou l'intensité de l'éclairage. Au total, c'est 60 % d'économie d'énergie, soit environ 1,4 million d'euros depuis 2021.

P R E S S E

OUEST FRANCE
14 FÉVRIER 2024

DÉCHETS

Le doublement des capacités de l'unité de la Salamandre à l'ordre du jour

Le comité syndical du SIVERT de l'Anjou se réunira vendredi 16 février, à 14 h. Il regroupe les représentants des sept intercommunalités du SIVERT (communauté de communes Baugeois Vallée, Anjou Bleu communauté, Saurmur - Val de Loire, communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire, Loire Layon Aubance, Anjou Loir et Sarthe et Vallées du Haut Anjou).

À l'ordre du jour : des sujets particulièrement structurants pour le territoire. Outre l'adoption des

nouveaux statuts du SIVERT (avec l'intégration de la CCTOVAL), le vote du budget primitif 2024, le comité syndical délibérera sur le lancement de la procédure d'extension de l'Usine de valorisation énergétique Salamandre et de son exploitation (doublement de ses capacités), un projet de plus de 140 M€ d'investissement. Le comité syndical est ouvert au public à compter de 13 h 45 au 996, route de la Salamandre à Lasse.

Renseignements : 02 41 82 70 03
ou 02 41 82 58 24.

Les déchets de 322 000 habitants valorisés

À Baugé, un second four devrait permettre, en 2029, de traiter 85 000 tonnes de plus provenant de Maine-et-Loire, Indre-et-Loire et Sarthe.

Si une partie des déchets ménagers – les poubelles noires – des habitants de Maine-et-Loire est encore enfouie, la majeure partie brûle à Lasse, à cinquante kilomètres à l'est d'Angers. En pleine campagne, près de Baugé, une unité de valorisation énergétique détenue par le Sivert – qui fédère sept syndicats de 143 communes nouvelles – avale en moyenne 120 000 tonnes de déchets ménagers par an.

140 millions investis au total

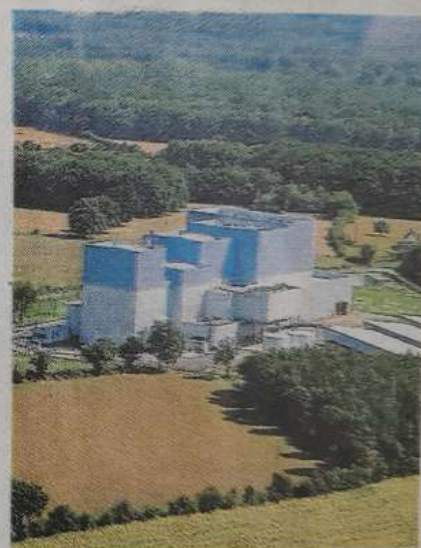
« Ils permettent de produire 70 000 MWh d'électricité, soit l'équivalent de la consommation d'une ville comme Saumur, et 45 000 MWh de chaleur thermique », souligne le directeur du Sivert, Laurent Gérault. Dans cinq ans, 85 000 tonnes de déchets supplémentaires

devraient être transformées ici.

Pour satisfaire la demande d'Angers Loire métropole (60 000 tonnes par an), d'une partie de la métropole de Tours (25 000 tonnes) et de la communauté de communes du pays sabolien (4 000 tonnes), la centrale thermique va s'agrandir.

Profitant du renouvellement de la délégation de service public, ces collectivités ont créé un Groupement d'autorités concédantes (GAP). En ligne de mire : le financement d'un deuxième four. Cette future ligne devrait être mise en service à l'horizon 2029. L'opération se chiffre à 120 millions d'euros. La ligne actuelle, payée mais vieillissante, va bénéficier d'une remise aux normes de vingt millions d'euros.

Mathilde LECLERC.



Un deuxième four doit être construit, à horizon 2029, à l'usine d'incinération de déchets ménagers près de Baugé.

[PHOTO : SIVERT]

Ces fours XXL valorisent les déchets en énergie

La centrale thermique près de Baugé fonctionne à partir des déchets ménagers d'un tiers des habitants de Maine-et-Loire. D'ici 2028 à 2029, un autre four va s'ajouter à l'existant.

Reportage

À 50 kilomètres à l'est d'Angers, dans l'une des quatre communes déléguées de Noyant-Villages - Lasse -, le mastodonte de tôles et de tuyaux est planté au milieu de terres agricoles. La « salamandre », un ogre à poubelles noires, créé par le Sivert, syndicat de six communautés de communes, en avale 120 000 tonnes par an. Ce sont ceux produits par 322 000 habitants, soit un tiers de la population du département.

Chaque jour, trente à quarante camions déversent les déchets ménagers en provenance de 143 communes de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire. Le spectacle impressionnant : Un grappin pioche les déchets, par poignée de près de deux tonnes, dans la fosse de 18 mètres. Avant de les déverser dans un four chauffé à 1 200 °C, qui brûle jusqu'à 12,5 tonnes à l'heure.

De 120 000 à 205 000 tonnes de déchets

Demain, ce géant de métal brûlera chaque année jusqu'à 205 000 tonnes de déchets. Une seconde ligne va être créée, chiffrée à 120 millions d'euros. Angers Loire métropole (ALM), la communauté de communes du Sable-sur-Sarthe et une partie de Tours métropole se sont unies au sein d'un Groupement d'autorités concédantes (GAC), fin 2023, pour financer l'investissement. Et ainsi brûler près de 90 000 tonnes de déchets par an (respectivement 80 000 pour ALM ; 25 000 pour Tours et 4 000 tonnes pour Sable). Ce GAC est opérationnel depuis vendredi 16 février.

« On pouvait rester pépère, en bon père de famille, avec notre usine construite en 2005. Mais elle arrive à saturation », rapporte Jean-Luc Davy, président du Sivert. Casqué et en gilet orange, il accélère le pas au milieu du dédale de tuyaux métalliques. « On profite de la fin de la délégation de service public en 2026 avec Veolia pour que les collectivités mettent en place un partenariat. Le prochain exploitant sera choisi fin 2025. »

L'équivalent de la consommation de Saumur

Angers Loire métropole a tout à y gagner. L'agglomération angevine vient aujourd'hui brûler 50 000 tonnes de ses déchets en prestation. Le reste est enfoui. Avec le GAC, elle amonèrera environ 80 000 tonnes à « un prix fixe pendant 20 ans ». Alors certes, ce n'est pas une paille en termes d'investissement. Il faudra 25 ans pour l'amortir.

« Mais l'enfouissement doit disparaître et les décharges sont taxées bien plus que nos sites. Les collectivités doivent trouver des solutions », argumente Jean-Luc Davy. Petit à petit, les communautés de communes rejoignent le Sivert, également copropriétaire du centre de tri des déchets d'emballage et papier à Saint-Barthélemy-d'Anjou, avec ALM.

Quand les déchets ne peuvent être triés, ils arrivent à Lasse pour être incinérés. Enfin « valorisés », insiste Laurent Gérault, directeur du site. 95 % des déchets sont valorisés, donc, sous forme d'électricité, de méthanols, de ferreux et non ferreux, 4 % de résidus d'épuration des fumées d'incinération vont en centre de stockage des déchets ultimes.

« On ne peut pas parler d'élimination

des déchets comme on le faisait il y a 30 ou 40 ans », balaise Laurent Gérault. Une tonne de déchets correspondrait à 220 litres de fuel. « Ici, les déchets sont le comburant. La centrale thermique produit 70 000 MWh d'électricité et 45 000 MWh de chaleur thermique par an », rapporte-t-il.

L'électricité vendue sur les réseaux représente « la consommation d'une ville comme Saumur ». Quant à la vapeur, exploitable uniquement en circuit très court, elle ne part plus aux petits oisillons. Et sert plutôt aux tomates des Serres de la Salamandre, qui poussent même l'hiver. Ce qui fait travailler 65 personnes et probablement 80, d'ici la fin d'année. Des méthaneurs et une station bioGnV – où le gaz est utilisé comme carburant – viennent également se greffer.

Doubler les capacités de production d'énergie

Le second four va permettre de monter en puissance, de « doubler nos capacités de production électrique », assure le directeur.

D'un côté, l'électricité pourrait être revendue à des collectivités, à un prix intéressant. De l'autre, les serres vont pousser le curseur plus loin. Bien plus loin. Et produire des tomates non plus sur 4 hectares, mais sur 7, d'ici fin 2024, voire peut-être 11, à l'avenir.

« On utilise seulement un tiers de la chaleur produite, on a encore d'autres pistes à trouver. On a bien pensé valoriser les déchets en créant une immense laverie, mais c'est un peu la pampa ici », sourit le président.

Mathilde LECLERC.



À Lasse, près de Baugé, la combustion de 120 000 tonnes de déchets par an permet de produire de l'électricité, réinjectée dans le réseau, et de la vapeur, pour chauffer des serres de tomates (en haut). Un second four va être construit, ce qui nécessitera d'acquiescer 2,5 ha de terrain, pour y déplacer le bâtiment de gauche.

Photo Sivert



À Lasse, 35 personnes travaillent pour le Sivert et Veolia. Ici, depuis un poste de contrôle, ce salarié pilote le grappin qui vient piocher les déchets avant de les déverser dans le four.



Un tiers de la chaleur produite par la combustion de déchets (ici le circuit vers le four) est utilisée à Lasse pour la production de 2 500 tonnes de tomates par an.



Les outils de valorisation énergétique actuellement présents dans la région ne suffiraient pas. La Région estime qu'à compter de 2031, sans investissement dans

ENVIRONNEMENT

Un projet à 140 millions d'euros pour valoriser plus de déchets



L'unité de valorisation énergétique (UVE) Salamandre va accueillir un second four d'ici 2028

PHOTO : SIVERT

La procédure est lancée. Ce vendredi 16 février, le SIVERT (Syndicat intercommunal de valorisation et de recyclage thermique des déchets), maître d'ouvrage d'un projet XXL à venir sur l'UVE Salamandre de Lasse (Noyant-Villages), vient d'en poser la première pierre. Alors que le contrat signé avec SAVED-VEOLIA, l'exploitant actuel du site, prendra fin en mars 2026, le SIVERT a lancé ce vendredi une période de « *sourcing* » de 18 mois afin d'initier un projet d'expansion majeur : l'ouverture d'un deuxième four.

85 000 tonnes de déchets supplémentaires

Gigantesque usine d'incinération des déchets ménagers, qu'elle valorise en produisant de l'électricité et du chauffage thermique, l'UVE Salamandre traite à ce jour les sacs noirs des 322 000 habitants que regroupe le SIVERT de l'Anjou, ainsi qu'une partie d'Angers Loire Métropole (303 500 habitants). Cette dernière s'est associée fin 2023 à la communauté de communes du Pays sabolien (Sablé-sur-Sarthe) et à la métropole de Tours (Indre-et-Loire) au sein d'un GAC (Groupement d'Autorités Concédantes) afin de

valoriser ensemble leurs déchets respectifs à travers le financement de cette seconde ligne d'incinération, pour un montant total de 120 millions d'euros.

Cette nouvelle ligne devrait permettre de valoriser 85 000 tonnes de déchets par an (60 000 d'Angers Loire Métropole, 25 000 de Tours Métropole et 4 000 du Pays Sabolien). Ce projet s'accompagne également d'un « *revamping* » de la ligne actuelle, une remise à niveau complète que le SIVERT financera à hauteur de 20 millions d'euros. À ce jour, le SIVERT ne peut pas garantir à 100 % que VEOLIA poursuive l'aventure avec l'UVE. Un appel d'offres européen sera lancé en juillet 2024 et devrait courir jusqu'à fin 2025. Idéalement, le syndicat aimerait pouvoir confier la suite du projet à un exploitant français, voire ligérien. « Il existe un enjeu de réindustrialisation du pays auquel on aimerait pouvoir participer à notre niveau », admet Laurent Gérault, directeur du SIVERT. Une fois l'ensemble des procédures administratives réglées, la construction et la mise en service de la seconde ligne devraient intervenir à l'horizon 2028-2029.

Rémi TRICAULT

P R E S S E

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

En application de l'article R.121-19 du code de l'environnement

Objet de la concertation : le SIVERT de l'Anjou coordonne un projet visant à moderniser et agrandir l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) Salamandre située à Lasse. Ce projet s'inscrit dans le cadre du renouvellement de la Délégation de Service Public (DSP) de l'UVE afin de répondre aux sollicitations des collectivités de Tours Métropole Val de Loire, Angers Loire Métropole et la Communauté de communes du Pays Sabolien. Un Groupement d'Autorités Concéderes (GAC) regroupant les 4 collectivités a été constitué en janvier 2024. Le projet consiste à porter la capacité de l'UVE à 200 000 tonnes/an par la construction d'une seconde ligne de four de 85 000T/an, et à améliorer les performances environnementales de la ligne actuelle. En amont du projet, les élus ont fait le choix d'organiser une concertation préalable au titre du code de l'environnement, qui se déroulera du 14 mai au 14 juin 2024. Cette concertation est organisée à l'initiative du SIVERT de l'Anjou, de Tours Métropole Val de Loire, Angers Loire Métropole et la communauté de communes du Pays Sabolien.

Durée de la concertation : 32 jours consécutifs, du mardi 14 mai 2024 au vendredi 14 juin 2024 inclus.

Dossier et modalités de concertation : le dossier de concertation présentant le projet sera mis à la disposition du public en version numérique sur chacun des sites internet des quatre collectivités (dont l'adresse est mentionnée à la fin du présent avis) ainsi qu'en version papier au siège des 4 partenaires du GAC. La version papier sera également disponible dans les mairies de Noyant-Villages, Moulhems, Baugé-en-Anjou et la mairie associée de Lasse.

Chacun pourra participer et s'exprimer sur le projet de façon dématérialisée via le lien d'accès situé sur les 4 sites des partenaires du GAC dans la rubrique « Concertation » ainsi que par écrit dans les registres mis à disposition avec le dossier de concertation dans les mairies de Noyant-Villages, Moulhems, Baugé-en-Anjou et la mairie associée de Lasse.

Planning des réunions de la concertation :

14 mai 2024 : Ouverture de la Concertation et Réunion publique, Lasse, 18 h à 19 h 30, salle de Lorraine Lassolles, 22, rue St Fénelon,

17 mai : Permanence mairie de Baugé-en-Anjou, 14 h - 17 h

21 mai : Réunion information Sablé-sur-Sarthe 18 h - 20 h, salle Théophile Plé, rue Théophile Plé,

22 mai : Portes ouvertes de 17 h 30 à 20 h - UVE Salamandre, Lasse, 996, Route de la Salamandre,

23 mai : Réunion d'information ALM 18 h 30 - 20 h 30, salle du conseil municipal, Mairie de Saint-Barthélemy-d'Anjou,

24 mai : Permanence mairie de Lasse, 9 h - 12 h,

24 mai : Permanence mairie de Moulhems 14 h - 17 h,

28 mai : Réunion publique mairie de Noyant Villages 18 h - 20 h, salle de la Mairie, 3, rue de l'Anjou,

28 mai : Permanence mairie de Noyant villages 14 h à 17 h,

1er et 8 juin : Portes Ouvertes UVE de Lasse 9 h 30 à 12 h 30, 996, Route de la Salamandre,

4 juin : Réunion publique Moulhems 18 h - 20 h, salle maison des communes, 1, place de la Riverolle,

8 juin : Réunion d'information, Tours métropole 18 h 30 - 20 h 30, salle Anatole France, Place Jean-Jaurès, Mairie de Tours,

10 juin : Réunion publique, Mairie de Baugé-en-Anjou 18 h - 20 h, salle Orgès, centre culturel René d'Anjou,

14 juin 2024 : Fin de la période de Concertation.

À l'issue de la concertation préalable, dans un délai de 1 mois maximum après la fin de la concertation, les maîtres d'ouvrage établiront et publieront le bilan de cette concertation, ainsi que les éventuelles propositions à intégrer.

Site du SIVERT de l'Anjou : www.sivert.fr

Site Angers Loire Métropole :

www.angersloiremetropole.fr

Site Tours Métropole :

www.tours-metropole.fr

Site Communauté de Communes du

Pays Sabolien : www.paysabolien.fr

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

En application de l'article R.121-19 du code de l'environnement

Objet de la concertation : le SIVERT de l'Anjou coordonne un projet visant à moderniser et agrandir l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) Salamandre située à Lasse. Ce projet s'inscrit dans le cadre du renouvellement de la Délégation de Service Public (DSP) de l'UVE afin de répondre aux sollicitations des collectivités de Tours Métropole Val de Loire, Angers Loire Métropole et la Communauté de communes du Pays Sabolien. Un Groupement d'Autorités Concéderes (GAC) regroupant les 4 collectivités a été constitué en janvier 2024. Le projet consiste à porter la capacité de l'UVE à 200 000 tonnes/an par la construction d'une seconde ligne de four de 85 000T/an, et à améliorer les performances environnementales de la ligne actuelle. En amont du projet, les élus ont fait le choix d'organiser une concertation préalable au titre du code de l'environnement, qui se déroulera du 14 mai au 14 juin 2024. Cette concertation est organisée à l'initiative du SIVERT de l'Anjou, de Tours Métropole Val de Loire, Angers Loire Métropole et la communauté de communes du Pays Sabolien.

Durée de la concertation : 32 jours consécutifs, du mardi 14 mai 2024 au vendredi 14 juin 2024 inclus.

Dossier et modalités de concertation : le dossier de concertation présentant le projet sera mis à la disposition du public en version numérique sur chacun des sites internet des quatre collectivités (dont l'adresse est mentionnée à la fin du présent avis) ainsi qu'en version papier au siège des 4 partenaires du GAC. La version papier sera également disponible dans les mairies de Noyant-Villages, Moulhems, Baugé-en-Anjou et la mairie associée de Lasse.

Chacun pourra participer et s'exprimer sur le projet de façon dématérialisée via le lien d'accès situé sur les 4 sites des partenaires du GAC dans la rubrique « Concertation » ainsi que par écrit dans les registres mis à disposition avec le dossier de concertation dans les mairies de Noyant-Villages, Moulhems, Baugé-en-Anjou et la mairie associée de Lasse.

Planning des réunions de la concertation :

14 mai 2024 : Ouverture de la Concertation et Réunion publique, Lasse, 18 h à 19 h 30, salle de Lorraine Lassolles, 22, rue St Fénelon,

17 mai : Permanence mairie de Baugé-en-Anjou, 14 h - 17 h

21 mai : Réunion information Sablé-sur-Sarthe 18 h - 20 h, salle Théophile Plé, rue Théophile Plé,

22 mai : Portes ouvertes de 17 h 30 à 20 h - UVE Salamandre, Lasse, 996, Route de la Salamandre,

23 mai : Réunion d'information ALM 18 h 30 - 20 h 30, salle du conseil municipal, Mairie de Saint-Barthélemy-d'Anjou,

24 mai : Permanence mairie de Lasse, 9 h - 12 h,

24 mai : Permanence mairie de Moulhems 14 h - 17 h,

28 mai : Réunion publique mairie de Noyant Villages 18 h - 20 h, salle de la Mairie, 3, rue de l'Anjou,

28 mai : Permanence mairie de Noyant villages 14 h à 17 h,

1er et 8 juin : Portes Ouvertes UVE de Lasse 9 h 30 à 12 h 30, 996, Route de la Salamandre,

4 juin : Réunion publique Moulhems 18 h - 20 h, salle maison des communes, 1, place de la Riverolle,

8 juin : Réunion d'information, Tours métropole 18 h 30 - 20 h 30, salle Anatole France, Place Jean-Jaurès, Mairie de Tours,

10 juin : Réunion publique, Mairie de Baugé-en-Anjou 18 h - 20 h, salle Orgès, centre culturel René d'Anjou,

14 juin 2024 : Fin de la période de Concertation.

À l'issue de la concertation préalable, dans un délai de 1 mois maximum après la fin de la concertation, les maîtres d'ouvrage établiront et publieront le bilan de cette concertation, ainsi que les éventuelles propositions à intégrer.

Site du SIVERT de l'Anjou : www.sivert.fr

Site Angers Loire Métropole :

www.angersloiremetropole.fr

Site Tours Métropole :

www.tours-metropole.fr

Site Communauté de Communes du

Pays Sabolien : www.paysabolien.fr

OUEST FRANCE
29 FÉVRIER 2024

COURRIER DE L'OUEST
29 FÉVRIER 2024

29/04/24 CO

29/04/24 OF

À Lasse, un second four en vue

La communauté urbaine d'Angers s'associe au projet de doublement de l'incinérateur de Lasse, près de Baugé-en-Anjou, pour un investissement estimé à 115 millions d'euros.

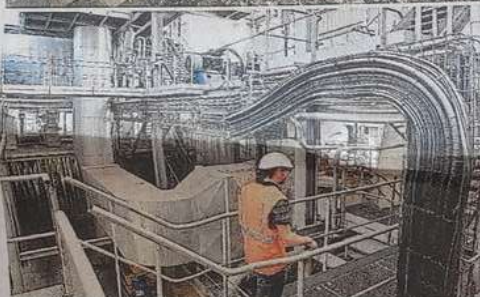
À Lasse, la « salamandre » va doubler de volume. Afin de permettre à cette impressionnante bête d'ingurgiter toujours plus de déchets, l'usine d'incinération et de valorisation (elle produit de l'électricité) va être dotée d'un second four. De 120 000 tonnes de déchets ultimes digérées chaque année, elle va ainsi passer à 190 000 tonnes à l'horizon 2028. Cette unité située à trois quarts d'heure de route d'Angers, près de Baugé-en-Anjou, brûle les sacs-poubelles noirs des 310 000 habitants des 205 communes du Baugeois, du Saumurois et du Segréen adhérentes au Sivert (Syndicat intercommunal de valorisation et de recyclage thermique des déchets) ainsi qu'une grande partie de ceux d'Angers Loire Métropole (303 500 habitants) depuis que le centre de tri mécanobiologique Biopôle a dû fermer ses portes en 2015, faute de résultat probant.

Avec Tours et Sablé-sur-Sarthe

La communauté urbaine angevine étant limitée par les capacités actuelles de l'équipement (il engloutit 52 000 tonnes de ses déchets), doit enterrer le reste (15 000 tonnes) dans les centres d'enfouissement situés en Mayenne et dans les Mauges. Mais la fin prochaine (mars 2026) du contrat liant la Saved (filiale de Véolia) au Sivert rebat les cartes et pousse les collectivités à adopter un nouveau schéma de fonctionnement.

De simple cliente, la communauté urbaine angevine va devenir partie prenante d'un « groupement d'autorité concédante » où seront aussi associées la métropole de Tours (Indre-et-Loire) et la communauté de communes du Pays sabolien (Sablé-sur-Sarthe), lesquelles pourront y « valoriser » respectivement 25 000 tonnes et 4 000 tonnes de leurs déchets ultimes. Angers Loire Métropole pourra, elle, y envoyer tous ses déchets non recyclables sans plus avoir recours à l'enfouissement.

L'aubaine est belle mais elle a un coût, celui de l'investissement à réaliser : 115 millions d'euros. Même partagée entre les différents adhé-



L'usine d'incinération et de valorisation des déchets ultimes de Lasse collectera, à terme, les déchets des 205 communes du Sivert plus celles d'Angers Loire Métropole, de Tours Métropole et de la Communauté de communes du Pays sabolien.

PHOTO : ARCHIVES CO - JOSSEIN CLAIR

rents au groupement, la somme à déboursier est conséquente, d'autant qu'il faudra ensuite remettre en état le premier four, mis en service en janvier 2005.

Pas question pour autant de déboursier le moindre centime, assure Jean-Louis Demois, maire d'Écuillé et vice-président d'ALM en charge de la gestion des déchets. « On va payer notre part dans le prix de traitement des déchets, soit environ 125 € la tonne, que l'on versera au délégataire ». C'est-à-dire à la société privée qui sera chargée de construire et de faire fonctionner ce nouveau four.

Si l'on enlève les « 7 000 à 8 000 tonnes » de biodéchets que les habitants de l'agglomération d'Angers traitent désormais eux-mêmes, la collectivité espère que le volume global des déchets à envoyer à Lasse ne dépassera pas 60 000 tonnes. Ce qui ferait une facture annuelle de 7,5 millions d'euros.

Ce lundi, en conseil communautaire, les élus d'Angers Loire Métropole auront à se prononcer sur la création du groupement d'autorités con-

cédantes. Lequel sera compétent ensuite pour lancer un appel d'offres et choisir l'entreprise délégataire.

À Lasse, les élus angevins assurent que tout est déjà fin prêt pour cette extension (le plan local d'urbanisme

a notamment été mis à jour) et que le doublement de capacité de la salamandre ne rencontrera pas d'opposition.

Yves TRÉCA-DURAND

À SAVOIR

Pourquoi le ramassage des déchets est perturbé

Depuis le début de l'année, le ramassage des déchets connaît des ratés dans l'agglomération d'Angers. Containers à verre qui débordent, poubelles oubliées en tas sur les trottoirs, tournées non faites, l'explication est à chercher dans le changement de prestataire au 1^{er} janvier. Le passage de témoin n'a pas été bien organisé par l'entreprise qui assurait le marché jusqu'à

fin 2023, explique Jean-Marc Verchère, président d'ALM. « Les conditions proposées aux conducteurs de bennes par le nouveau délégataire étaient telles que seuls deux sur douze les ont acceptées », complète Jean-Louis Demois, vice-président en charge de la question des déchets. La situation devrait progressivement revenir à la normale.

LASSE

La Salamandre va s'agrandir

Une première réunion publique a permis d'en savoir plus sur le projet de construction de la deuxième Unité de valorisation énergétique (UVE) de Lasse qui verra le jour d'ici 2027.

La première réunion publique dite de concertation (1) en vue des futurs travaux d'agrandissement de l'Unité de valorisation énergétique (UVE) de la Salamandre s'est tenue à Lasse, mardi 14 mai. Jean-Luc Davy, président du Sivert (Syndicat intercommunal de valorisation et de recyclage thermique des déchets de l'Anjou), et Laurent Gérault, directeur de l'UVE, ont rappelé que le Sivert (2) détient le centre de tri de Saint-Barthélemy-d'Anjou (où est acheminé le contenu des poubelles jaunes) et l'UVE de Lasse.

QUELS RÉSULTATS ?

L'UVE est une centrale thermique qui fonctionne avec les déchets (115 000 tonnes traitées par an) pour produire de l'énergie. Les performances environnementales vont au-delà des 20 à 80 % des normes françaises et européennes quant aux rejets. Après 18 ans d'exploitation, le fonctionnement de l'UVE n'a eu aucun impact sur l'environnement selon la direction. Nicolas Dreux, directeur des serres, précise : « Nous pouvons produire d'une façon vertueuse, grâce à l'énergie de l'UVE, le bassin de récupération d'eaux pluviales pour l'irrigation et les travailleurs locaux. Nous allons commencer la tranche n° 2 du projet et mettre en culture trois nouveaux hectares. »

QUEL EST LE PROJET ?

Il s'agit d'agrandir l'UVE par une deuxième ligne qui pourra traiter 85 000 tonnes de déchets par an. Ce sont 40 à 70 camions qui vont arriver sur le site dans une amplitude horaire de 7 h à 19 h 30. Quelque 120 ouvriers vont travailler pendant deux ans sur la construction de la nouvelle ligne.

QUI FINANCERA CE PROJET ?

Un Groupement d'autorités concédantes (GAC) a été créé dans le cadre du renouvellement de la délégation de service public. Trois collectivités ont décidé de bénéficier des services de l'UVE : Angers Loire Métropole, la communauté de communes du Pays Sabolien et Tours Métropole Val de Loire. Ces collectivités vont financer la seconde ligne au prorata des tonnages apportés, à hauteur de 125 millions d'euros. Le Sivert va profiter de cette opération pour réaliser des travaux sur l'UVE en activité pour 25 millions d'euros.

QUEL TIMING POUR LES ARRÊTS ?

Un arrêt est obligatoire pour la maintenance des unités lorsqu'elles tourneront toutes les deux. Les unités seront arrêtées successivement, afin de continuer de produire de



Laurent Gérault, directeur de la Salamandre, et Jean-Luc Davy, président du Sivert, ont détaillé le projet de 2^e UVE.

l'énergie en permanence, électricité d'une part et chaleur pour les serres.

QUELLE GESTION DE L'EAU ?

La deuxième unité va permettre de récupérer davantage d'eau pluviale des bâtiments. Une réflexion est en cours pour distribuer la totalité ou la quantité d'eau non utilisée par l'UVE au serriste.

(1) Les prochaines réunions publiques auront lieu à Saint-Barthélemy-

d'Anjou le 23 mai, à Noyant le 28 mai, à Mouliherne le 4 juin et à Baugé le 10 juin.

(2) Le Sivert regroupe l'Agglo Saumur - Val de Loire, les communautés de communes Anjou Bleu Communauté, Baugeois-Vallée, 3RD'Anjou (dont Vallée du Haut Anjou, Loire Layon Aubance, Anjou Loir et Sarthe et Touraine Ouest Val de Loire).

Sablé et Sarthe-Ouest

Un projet pour valoriser les déchets ménagers

Les déchets ménagers des habitants du Pays sabolien pourraient être traités dans la seconde unité de valorisation énergétique de Lasse, dans le Maine-et-Loire. Le projet a été présenté aux habitants.

Pourquoi ? Comment ?

Comment fonctionne l'Unité de valorisation énergétique de Lasse ?

L'unité de valorisation énergétique (UVE) La Salamandre a été mise en service en 2004 par le Syndicat intercommunal de valorisation et de recyclage thermique des déchets de l'Anjou (Sivert). Cette centrale thermique valorise actuellement les déchets ménagers de cinq communautés de communes de l'Anjou et du Saumurois pour le compte de Veolia. « Cela représente 115 000 tonnes de déchets traités chaque année soit 65 000 MWh d'électricité introduits dans le réseau et 45 000 MWh de chaleur utilisés par des serres voisines », a présenté Laurent Gérault, directeur du Sivert, lors de la réunion publique, mardi.

Pourquoi le Pays sabolien s'intéresse-t-il à ce procédé ?

« Les déchets ménagers de la communauté de communes sont actuellement incinérés à Changé, en Mayenne, rappelle Pierre Paterne, vice-président de la communauté de communes en charge des déchets. Il y a donc un enjeu environnemental. La meilleure solution serait de réduire ses déchets mais on voit que c'est mission impossible. Alors, avec ce modèle, on les valorise en produisant de l'énergie. »

L'argument est aussi financier. « Le traitement des déchets coûte de plus en plus cher en raison des



Jusqu'ici, les déchets ménagers étaient incinérés. Avec le projet d'extension de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de Lasse, ils seraient transformés en électricité.

(Photo : Ouest-France)

taxes car l'État souhaite que les collectivités soient plus vertueuses. À l'heure actuelle, le traitement des déchets ménagers ne représente que des charges alors qu'avec ce procédé, il rapporte de l'argent. La valorisation coûte en moyenne 44 € de moins à la tonne que l'incinération », précise Pierre Paterne.

Qu'est-ce que cela changera pour les usagers ?

Ce changement de mode de traitement des déchets ménagers ne modifiera pas leurs habitudes de tri.

« Cependant cela permettra d'éviter l'augmentation de la taxe des ordures ménagères », rassure Pierre Paterne.

À quelle échéance cette seconde unité pourrait voir le jour ?

Le Pays sabolien s'est associé aux métropoles d'Angers et de Tours pour porter la création d'une seconde ligne de fours, pouvant absorber 85 000 tonnes supplémentaires par an. Le montant des travaux, 125 millions d'euros, sera financé au prorata des tonnages apportés. « En ce qui

concerne le Pays sabolien, cela représenterait 4 000 tonnes traitées par an provenant des poubelles noires et du tout-venant des déchetteries », précise Pierre Paterne.

Ce projet en est à ses débuts. La concertation préalable est en cours jusqu'au 14 juin. Un cahier de doléances est à disposition à la mairie de Sablé. Puis, entre les attributions de marché et la construction, la mise en service est espérée d'ici 2030.

Justine MONTAUBAN.

LASSE

Salamandre double sa production

L'Unité de valorisation énergétique Salamandre va s'agrandir pour pouvoir répondre aux sollicitations des collectivités. L'objectif est de doubler la production d'énergie d'ici 2029.

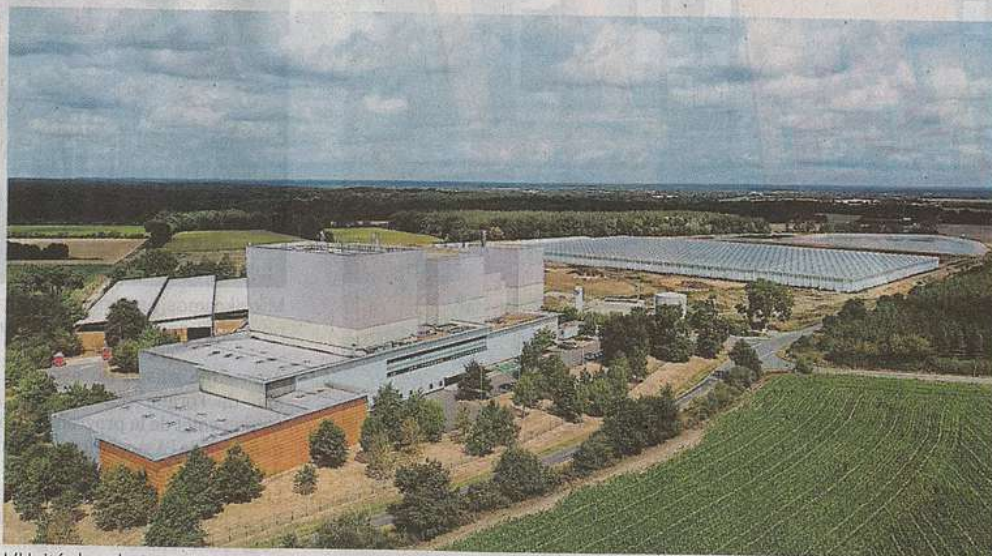
Dans le cadre du renouvellement de la délégation de service public en 2026, l'Unité de valorisation énergétique (UVE) Salamandre de Lasse (commune déléguée de Noyant-Villages) va s'étendre.

Il est prévu la construction d'une seconde ligne de four, dans lesquels sont brûlés les déchets, de 85 000 tonnes par an, afin de répondre aux sollicitations d'Angers Loire Métropole, de la communauté de communes du Pays sabolien et de Tours Métropole Val de Loire. La production d'énergie doublera à l'horizon 2029 (100 000 mégawattheures d'énergie électrique et 45 000 mégawattheures d'énergie thermique).

Dans ce cadre, une concertation préalable s'est tenue du 14 mai au 14 juin 2024 afin d'informer les citoyens et de favoriser la participation de chacun à la réflexion autour de ce projet. Cette phase participative a vu l'organisation de sept réunions publiques dans les communes limitrophes de l'UVE. Avec près de 200 participants, elles ont réuni un public varié : habitants, élus, partenaires et associations.

Un changement de perception de l'UVE

Les échanges témoignent d'une acceptation plutôt positive de la présence de l'installation existante. L'UVE est perçue dorénavant com-



L'Unité de valorisation énergétique (UVE) Salamandre va accueillir un second four d'ici 2028.

PHOTO : SIVERT

me un site de production d'énergie avant d'être un site de valorisation des déchets. La dynamique économique de la zone d'activités Salamandre (serres, méthaniseur, station de gaz naturelle véhicule...) est un argument fréquemment cité en faveur du projet.

Au-delà des réunions publiques, des dispositifs transversaux ont été mis en place : trois portes ouvertes de l'UVE Salamandre, quatre permanences en mairies, le dépôt de regis-

tres de concertation dans les mairies proches de l'UVE et aux sièges des partenaires avec des pages dédiées sur leur site Internet.

Lancement de l'appel d'offres

La concertation a permis de présenter les engagements des collectivités dans le futur projet. Le bilan des 18 années de fonctionnement a contribué à crédibiliser ce projet sur le plan du service public, de l'impact

sur l'environnement, de la maîtrise des coûts et de la création d'emplois. Le bilan de la concertation est disponible sur le site Internet du Sivert (www.sivert.fr).

La prochaine étape est la publication cette semaine de l'appel d'offres européen pour un investissement de plus de 150 millions d'euros et un contrat d'exploitation de près de 600 millions d'euros. Le choix du futur délégataire par les élus se fera fin 2025.

FAITS DIVERS

Un départ de feu causé par une erreur de tri

Un incendie s'est déclaré le 9 août à l'UVE Salamandre à Lasse (Maine-et-Loire), à la suite d'une erreur de tri d'un usager ayant déposé une substance inflammable interdite parmi ses encombrants.

Un feu s'est déclaré vendredi 9 août dans la fosse à ordures ménagères résiduelles de l'UVE Salamandre, usine de traitement de déchets de Lasse, près d'Angers et de Saumur. Cet incident a été provoqué par une erreur de tri d'un usager, qui avait déposé une substance inflammable interdite parmi ses encombrants, communique le Syndicat intercommunal de valorisation et de recyclage thermique (Sivert).

L'importance des bons gestes de tri

Lors du broyage de cette substance, un foyer de combustion s'est déclen-



En fonctionnement depuis janvier 2005, l'UVE traite les déchets ménagers résiduels des habitants du Sivert de l'est Anjou. PHOTO : ANRIVES CO - JOSEPH CLAIR

ché, générant une fumée très épaisse.

L'intervention rapide des équipes de secours présentes sur place, soutenues par les sapeurs-pompiers de

Saumur, a permis de maîtriser le feu avant qu'il ne cause des dégâts majeurs.

Après cet incident, le Sivert a tenu à rappeler l'importance cruciale de la

responsabilité individuelle dans le tri des déchets. « Mettre des produits toxiques, inflammables ou explosifs dans les encombrants comme ce fut le cas ici, est formellement interdit », souligne-t-il dans un communiqué. « Non seulement ce met en danger la vie des personnes présentes sur le site, mais cela risque également de perturber le fonctionnement de l'unité de production d'énergie, entraînant des conséquences financières lourdes pour les collectivités, et par conséquent pour les citoyens. »

Une enquête est en cours pour déterminer l'origine exacte du produit incriminé. En attendant, le Sivert d'Anjou appelle à la vigilance et à la prudence : « En cas d'incertitude, n'hésitez pas à consulter les gardiens de déchèteries qualifiés ou formés sur ces questions ou à nous adresser à nos collectivités locales. »

NOYANT-VILLAGES

Une visite d'entreprise inédite

À l'occasion des journées régionales de la visite d'entreprise, le Sivert de l'Anjou, à Lasse, propose un parcours de visite inédit, les 24 et 25 octobre.

À l'occasion des journées régionales de la visite d'entreprise, le Syndicat mixte intercommunal de valorisation et de recyclage thermique des déchets (Sivert) de l'Anjou propose un parcours de visite inédit permettant de découvrir tout ou partie des activités de l'unité, située à Lasse. Grâce à l'initiative de « Visitez nos entreprises » en Pays de la Loire, l'unité ouvre ses portes jeudi 24 et vendredi 25 octobre.

Le temps de la visite, les salariés de l'unité de production d'énergie vont devenir des guides et feront découvrir le fonctionnement de l'unité et le métier qu'ils exercent. Chaque visiteur pénétrera au cœur du process de valorisation énergétique du déchet et découvrira le savoir-faire qui en découle.

Un focus sera porté sur les garanties environnementales du Sivert et les différents outils mis en place au service du contrôle de l'activité de l'unité. L'ensemble des résultats environnementaux de l'unité Salamandre seront également présentés, ainsi que les capacités énergétiques des



L'unité de Lasse traite les déchets ménagers de plus de 230 000 habitants.

PHOTO : ARCHIVES CO - J.C.

projets (serres de la Salamandre, unités de méthanisation et station BioGNV).

Jeudi 24 et vendredi 25 octobre, à 14 h. Visite gratuite (durée 2 heures) ; nombre de places limité, inscription

obligatoire : tél. 02 41 82 58 24 ; paulin.papin@sivert.fr ou sivert.fr ; possibilité de prendre contact pour d'autres dates le reste de l'année du lundi au vendredi sur rendez-vous, en fonction du planning des groupes.

L'incinérateur de déchets chauffe des serres

Près de Baugé, l'incinérateur qui traite les déchets permet de chauffer sept hectares de serres créées par des maraîchers nantais. L'objectif est de produire pour les grandes surfaces de l'Ouest.

L'entreprise

Le site d'incinération de Lasse, près de Baugé, est à 300 mètres des sept hectares de serres. À un bout du réseau, on brûle les 60 000 tonnes de déchets que fournissent 600 000 habitants de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire. À l'autre bout, la chaleur produite par l'incinérateur chauffe les Serres de la salamandre, qui produisent 2 500 tonnes par an de tomates en grappe pour les grandes et moyennes surfaces (GMS) de l'Ouest et de la région parisienne.

Mais associer les déchets que l'on brûle aux tomates que l'on mange est un raccourci trop rapide. En réalité, ce n'est pas la chaleur produite par l'incinérateur qui chauffe directement les serres, comme l'explique le directeur du site, Nicolas Dreux. « L'incinérateur chauffe de l'eau qui circule à travers un réseau jusqu'à nos serres. Cette eau est refroidie avant de repartir vers l'incinérateur. Jamais, elle n'est en contact avec la fumée ou les déchets. »

Les tomates consommées « de mars à novembre »

Nous voilà rassurés... En clair, cette eau ne conduit pas d'odeur vers les serres, mais elle permet de les chauffer toute l'année : l'hiver pour relever les températures et l'été pour déshumidifier l'air. Autre innovation qui se veut bienveillante avec l'environnement : un méthaniseur installé à côté va bientôt produire le CO₂ indispensable à la photosynthèse. Ce qui permettra d'augmenter les rendements (jusqu'à 15 % pour la tomate).

Les Serres de la salamandre ont été créées par trois maraîchers nantais qui ont investi 16 millions d'euros



Stéphane Gaborit, l'un des trois investisseurs à l'origine de la création des Serres de la salamandre, et Nicolas Dreux, le directeur du site, dans un nouvel espace de trois hectares supplémentaires en construction.

dans les sept hectares de serres existantes (trois autres hectares sont en prévision). « On vient se calquer sur la consommation de la tomate qui, en France, va de mars à novembre. Sinon, ce sont nos concurrents espagnols et marocains qui prendront toute la place », argumente Stéphane Gaborit, l'un des maraîchers.

« Ici, on fait une tomate qui a un bilan carbone très bas »

On s'en doute, ces tomates ne sont ni bio, ni de saison, mais cultivées en agriculture raisonnée. « On utilise surtout des insectes. Ils permettent la pollinisation et la lutte contre les

ravageurs. » Et quand ça ne marche pas ? « On utilise la chimie, mais très modérément », promet Nicolas Dreux. Pour ces deux responsables, l'idée « est de répondre à la demande avec une production la plus vertueuse possible. On récupère de l'énergie qui était perdue et grâce à des bassins, on récupère l'eau de

pluie dont les tomates ont besoin. C'est ça, le respect de l'environnement », assure Nicolas Dreux. « Ici, on fait une tomate qui a un bilan carbone très bas, prolonge Stéphane Gaborit. C'est un atout que le reste de la production européenne n'a pas. »

Jean-François VALLÉE.

Trente à quarante postes à pourvoir dès janvier

Trente à quarante postes en CDD et en CDI sont à pourvoir. Les sessions de recrutement vont commencer à partir de janvier 2025. « Nous nous focalisons sur les capacités nécessaires au poste de travail, sans tenir

compte du diplôme ou de l'expérience », explique Nicolas Dreux, le directeur.

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire à l'adresse suivante : www.elioreso.com/lasse

Chez les

Les agriculteurs à Angers, m

Entretien

La colère

est-elle en Non, elle a n'est pas p ne sont p s'exprime leurs cont que l'on a tions proli me mêt r Depuis er 2023, très san bre, on avec le miquis tous le

Quel

cette

La ré

phiqu

n'aid

culte

On

dép

pré

me

ou

Do

to

L'agglo souhaite réduire le poids de ses poubelles

Les déchets étaient au menu du conseil communautaire d'Angers Loire métropole (ALM), hier. Avec un but unique : leur réduction. Le nombre de passages dans les déchèteries va être limité.

« Réduire le volume de nos déchets. » Jean-Louis Demois, vice-président en charge des déchets au sein d'Angers Loire agglomération, n'a pas changé de refrain lors du conseil communautaire d'hier. Face à cet immense chantier, l'agglo d'Angers est plutôt bon élève. Avec 472 kg par habitant en 2023 (contre 580 en France), le poids des déchets y a baissé de 13 % en dix ans !

« C'est dire l'effort de nos habitants pour continuer à valoriser », reprend Jean-Louis Demois, qui invite chacun « à aller plus loin encore ! » D'abord, en réduisant les volumes apportés en déchèteries, qui représentent la moitié des déchets (215 kg sur les 472 cités plus haut). Hier, les élus ont voté en faveur d'une limitation à 24 passages par an et par usager dans les neuf déchèteries de l'agglo.

Biodéchets : 25 à 30 % des ordures ménagères

Réduire les déchets, c'est aussi réduire le poids des ordures ménagères (les poubelles noires) qui pèsent 169 kg par habitant et par an. En évitant les déchets qui n'ont rien à y faire, comme les déchets alimentaires ou de cuisine, les biodéchets. « Ces biodéchets représentent 25 à 30 % des ordures ménagères. » Pour les diminuer, il faut donc adopter de bonnes habitudes. Et les composter. À condition d'avoir de l'espace chez soi ou des solutions à proximité.

Pour y répondre, Jean-Louis



Cette année, 44 abribacs ont été installés dans les quartiers La-Fayette et du Lycée, à Angers. D'autres doivent être mis en place prochainement dans la Doutre.

PHOTO : OUEST-FRANCE

Demois rappelle que « l'objectif est de déployer 17 000 composteurs individuels. » Des composteurs d'immeubles et de quartiers seront également installés. Et dans les zones plus denses, des abribacs et des bornes continueront à être implantés, comme cela a été fait dans deux quartiers d'Angers (La-Fayette et Lycée).

Réduire l'enfouissement et l'incinération

Réduire les déchets, c'est aussi amé-

liorer le tri chez soi (la collecte sélective : verre, papier, emballage). Et ne plus mettre ce qui peut être trié dans les ordures ménagères. « Ces erreurs représentent un tiers de la poubelle grise. »

Pour l'agglo, le but est de réduire les volumes incinérés et d'éviter d'enfouir. « En 2022, on enfouissait encore 15 000 tonnes ; en 2023, on est passé à 10 000, reprend Jean-Louis Demois. Et on espère que le four va réduire encore cet enfouissement. Le but est de ne plus rien

enfouir demain. »

Si une partie des déchets est enfouie, la majeure partie est brûlée près de Baugé, à 50 kilomètres à l'est d'Angers. Là, 120 000 tonnes de déchets ménagers par an partent en fumée dans l'unité de valorisation énergétique. Un deuxième four doit être construit pour 2029 afin de traiter 85 000 tonnes de déchets supplémentaires provenant de Maine-et-Loire, d'Indre-et-Loire et de la Sarthe.

Jean-François VALLÉE.

Si une partie des déchets est enfouie, la majeure partie est brûlée près de Baugé, à 50 kilomètres à l'est d'Angers. Là, 120 000 tonnes de déchets ménagers par an partent en fumée dans l'unité de valorisation énergétique. Un deuxième four doit être construit pour 2029 afin de traiter 85 000 tonnes de déchets supplémentaires provenant de Maine-et-Loire, d'Indre-et-Loire et de la Sarthe.